



**SIAO 29**

**Service Intégré d'Accueil et d'Orientation  
du Finistère**

---

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**2015**

SIAO 29

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
<b>I. PRESENTATION DU SIAO 29</b>	<b>9</b>
1. Les membres de l'association et composition du bureau .	11
2. Les moyens	12
3. L'organisation	13
4. La carte des dispositifs intégrés au SIAO 29	14
5. Les éléments marquants	15
<b>II. LE VOLET URGENCE</b>	<b>17</b>
1. Les moyens et missions	19
2. L'organisation et le fonctionnement	20
3. Les partenariats	21
4. Les places d'hébergement	23
5. Le rapport d'observatoire	25
6. Les éléments marquants	40
<b>III. LE VOLET INSERTION</b>	<b>43</b>
1. Les moyens	45
2. L'organisation et le fonctionnement	46
3. Les partenariats	49
4. Les places d'hébergement	51
5. Le rapport d'observatoire	56
6. Les objectifs et perspectives	67
ANNEXES	69

SIAO 29

## INTRODUCTION

La stratégie nationale de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées initiée en 2009, s'appuie sur deux principes majeurs :

- la mise en place d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement
- la priorité accordée à l'accès au logement des personnes, sans nécessairement passer par un hébergement

La mise en œuvre de cette stratégie, engagée en concertation avec le monde associatif, se traduit par une véritable refondation du système français de l'hébergement et de l'accès au logement.

De manière concrète, un des axes développés a donc été de créer dans chaque département un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) en application des dispositifs de l'article L. 345-2 du CASF : « Dans chaque département est mis en place sous l'autorité du représentant de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri, en

détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. »

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge, l'urgence et l'insertion. Ces 2 niveaux visent à :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement
- Améliorer la fluidité hébergement/logement
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement

Pour le Finistère, le choix a été fait d'avoir dans un premier temps deux SIAO. L'un gérant l'urgence, l'autre l'insertion.

Le SIAO urgence s'est appuyé de manière évidente sur le service existant du 115 géré par l'AGEHB. Le volet urgence a ainsi pu se mettre en place dès 2010.

Pour l'insertion, les acteurs concernés ont décidé après un travail de réflexion, de créer une association de personnes morales selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Le SIAO Insertion 29 a ainsi été constitué le 18 avril 2011.

L'intérêt de cette organisation associative est que le SIAO insertion puisse être porté par un ensemble d'opérateur, permettant aux partenaires une concertation régulière. Et ainsi avoir une vision d'ensemble du champ de l'hébergement d'insertion mais également d'être un interlocuteur privilégié dans son domaine d'action.

En mars 2012, une nouvelle circulaire est venue impacter l'organisation du SIAO telle qu'elle était pensée sur le Finistère. Cette circulaire indiquant qu'avoir deux SIAO sur un même département ne pouvait être qu'une organisation transitoire. Il était donc indispensable que l'organisation sur le département soit revue.

Par modification de ses statuts, l'association SIAO insertion 29 et le SIAO Urgence se sont rassemblés en juin 2013 donnant ainsi naissance au SIAO 29, qui regroupe alors les missions urgence et insertion. Un arrêté préfectoral est venu finaliser cette organisation en mars 2014.

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) consacre juridiquement les SIAO et modifie le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions du SIAO dans l'article L. 345-2-4.

Ces dispositions de la loi ont été complétées et déclinées dans la circulaire du 17 décembre 2015. Cette circulaire consacre ainsi l'existence d'un SIAO unique par département et le fait que le 115 fasse désormais partie intégrante du SIAO.

Le SIAO 29 a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

L'association, qui se veut une instance politique, a souhaité se désengager de l'opérationnalité de l'action. Ainsi l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy exercent, pour le compte du SIAO 29, les missions urgence et insertion.

Aujourd'hui, le volet urgence centralise et coordonne l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence, régule et contribue à l'observation locale de ces places d'hébergement. Il oriente également les demandeurs via le numéro d'urgence 115 vers les lieux d'accueil-évaluation et propose une réponse d'hébergement immédiate et adaptée.

Le volet Insertion centralise l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion et oriente les demandeurs vers le

dispositif le plus adapté à leurs situations. L'orientation se fait de façon concertée via les commissions d'orientation territoriale. Il a donc un rôle de coordinateur des

différents acteurs de l'hébergement. Le volet Insertion participe également à l'observation de la demande locale d'hébergement d'insertion.



SIAO 29

SIAO 29





Le

SIAO 29

Service Intégré d'Accueil et  
d'Orientation du Finistère



SIAO 29

## 1. Membres de l'association et composition du bureau

### ➤ Les membres de l'association

Le **CCAS de la ville de Brest** dont le siège est au 40, rue Jules Ferry 29200 Brest représenté par Monsieur François Cuillandre agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Quimper** dont le siège est au 8, rue de Verdelet 29000 Quimper représenté par Monsieur Ludovic JOLIVET agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Concarneau** dont le siège est au 14, rue Courcy 29900 Concarneau représenté par Monsieur André Fidelin, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Carhaix** dont le siège est place de la Mairie BP 258 29837 Carhaix-Plouguer Cedex représenté par Madame Hélène Guillemot agissant en sa qualité de vice-présidente, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Morlaix** dont le siège est au 29, rue de Brest 29600 Morlaix représenté par Madame Agnès Le Brun agissant en sa qualité de Présidente, dûment mandaté à cet effet.

Le **CIAS de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé** dont le siège est au 3, rue Eric Tabarly 29300 Quimperlé représenté par Madame Gilda Le Gall agissant en sa qualité de Vice-Présidente, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association COALLIA** dont le siège est au 16-18 Cour Saint Eloi 75592 Paris cedex 12 représentée par Monsieur Gwen Le Bars agissant en sa qualité de directeur COALLIA 29, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association AGEHB** dont le siège est au 7 rue de Lanrédec 29200 Brest représentée par Monsieur Pascal Fortin agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association Emergence** dont le siège est au 56, rue Bruat 29200 Brest représentée par Monsieur Yvon Jacopin agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

La **Fondation Massé-Trévidy** dont le siège est au 39, rue de la Providence 29000 Quimper représentée par Monsieur Gérard Guyon agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association ASAD** dont le siège est au 22, place Charles de Gaulle 29600 Morlaix représentée par Monsieur Pierre-Yves Le Cleac'h agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CIAS du cap Sizun** dont le siège est au 17, rue Lamartine 29770 Audierne représenté par Monsieur Bruno Le Port, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

**L'Association Habitat et Humanisme**  
dont le siège est au 41, boulevard de Kerguelen 29000 Quimper représentée par Monsieur Patrick PRIGENT agissant en sa qualité de Vice-Président, dûment mandaté à cet effet.

**AILES** dont le siège est au 8, rue Michelet 29200 Brest représentée par Monsieur Yvon MAZE agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'association qui regroupe 14 adhérents, est composée des personnes morales représentées par un titulaire et deux suppléants.

Dans l'esprit de promouvoir la participation, le Conseil d'Administration est ouvert aux personnes accueillies ou accompagnées.

### ➤ Les membres du bureau

#### Depuis juin 2014 :

Présidente : Hélène GUILLEMOT

Vice-Président : Gwen LE BARS

Secrétaire : Françoise VANDREDEN

Secrétaire adjointe : Gilda LE GALL

Trésorier : Patrick PRIGENT

Trésorière adjointe : Cécile NAY

## 2. Les moyens

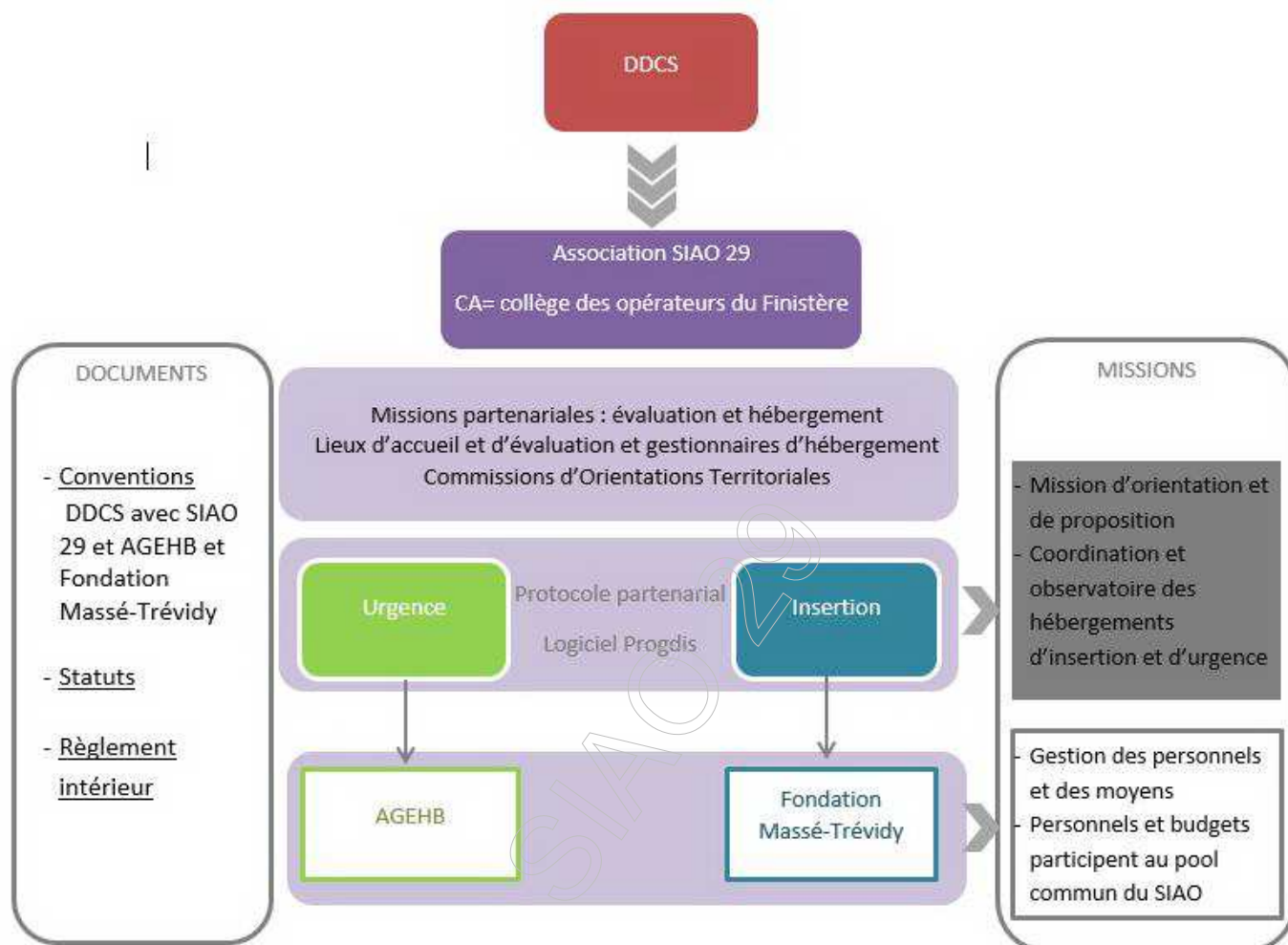
Le siège social du SIAO 29 se situe au 29, rue de la providence – 29000 Quimper.

Du fait de son organisation, les subventions des volets urgence et insertion sont versées directement aux structures qui en assurent la gestion soit à l'AGEHB et à la Fondation Massé-Trévidy.

	Volet Urgence	Volet Insertion	SIAO 29
Budget 2015	122 246 €	127 304 €	249 550 €

*A cela s'ajoute une subvention de 141500€ octroyée à l'AGEHB pour la gestion du 115*

### 3. Organisation



Selon cette organisation, l'association SIAO 29 regroupe les volets urgence et insertion.

Deux associations exercent ensuite pour le compte du SIAO 29, les missions urgence et insertion. Il s'agit respectivement de l'AGEHB et de la Fondation Massé-Trévidy.

L'intérêt de cette organisation est d'avoir une instance politique permettant d'avoir une vision d'ensemble de l'hébergement d'urgence et d'insertion, tout en se dégageant de la gestion technique.

## 4. Carte des dispositifs intégrés au SIAO 29

24 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

18 places ALT Urgence ou semi-urgence

7 places DHT

45 places urgence autres dispositifs

137 places CHRS

65 logements ALT

58 places pension de famille

18 logements résidence accueil

2 logements ALT

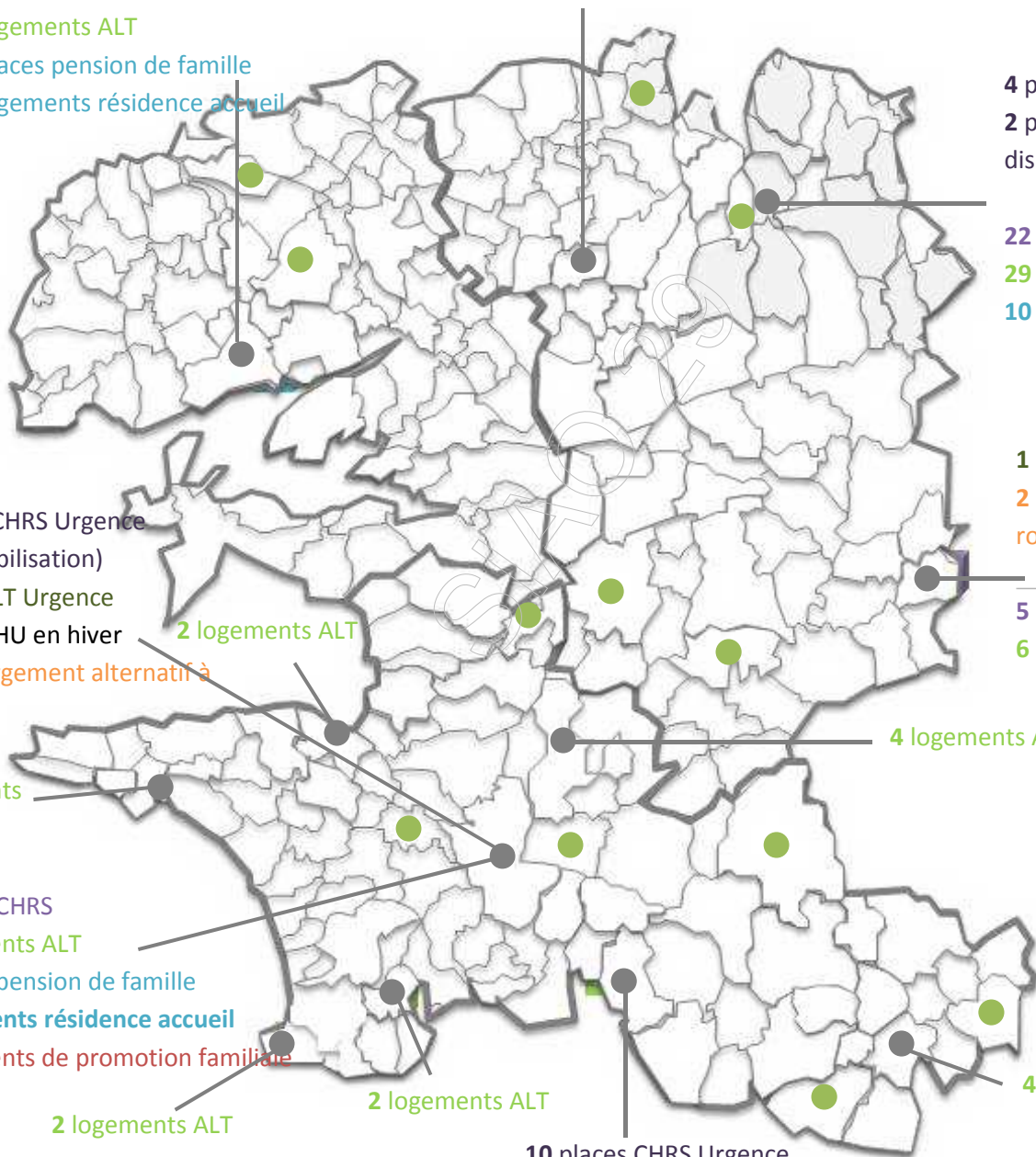
4 places CHU

2 places autres dispositifs

22 places CHRS

29 logements ALT

10 places pension de



21 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

5 places ALT Urgence

2 places DHU en hiver

15 d'hébergement alternatif à l'hôtel

2 logements ALT

1 place ALT Urgence

2 places « accueil routard » en hiver

5 mesures AGIR

6 logements ALT

2 logements ALT

4 logements ALT

70 places CHRS

31 logements ALT

60 places pension de famille

18 logements résidence accueil

86 logements de promotion familiale

2 logements ALT

2 logements ALT

4 logements ALT

10 places CHRS Urgence

3 ALT urgence

8 logements ALT

42 places pension de

● 1 logement ALT



## 5. Les éléments marquants

### ➤ Les nouvelles modalités d'intervention commune entre volet urgence et volet insertion

Avec la constitution d'une entité unique SIAO 29, les volets urgence et insertion travaillent en commun dans le cadre des différentes missions menées par l'un et l'autre :

- Le recensement des disponibilités et la mobilisation des places disponibles
- L'orientation des demandeurs selon leurs besoins : le passage du niveau de l'urgence au niveau de l'insertion
- Le suivi des parcours individuels et l'amélioration des réponses aux situations complexes
- Le suivi des personnes prêtes à sortir vers le logement

### ➤ L'observation sociale

Le volet urgence associe également s'il y a lieu le volet insertion aux réunions de synthèse organisées avec les partenaires autour de situations complexes. Le volet urgence participe aux commissions territoriales s'il y a lieu pour évoquer les situations des personnes hébergées dans le dispositif d'hébergement d'urgence.

### ➤ Les travaux de la commission régionale FNARS SIAO/115

Les représentants des volets Urgence et Insertion participent également aux commissions régionales SIAO-115 FNARS. Cela permet aux services de s'inscrire dans une dynamique régionale. Ces commissions sont l'occasion d'échanger avec les gestionnaires des SIAO et 115 du Morbihan, des Côtes d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine, d'élaborer des outils communs et de suivre l'actualité nationale du secteur avec l'appui de la déléguée régionale de la FNARS Bretagne.

SIAO 29





Le

SIAO 29

Volet Urgence



SIAO 29

## 1. Les moyens et missions

La mise en place et la gestion du volet Urgence ont été confiées en 2010 à l'AGEHB, le gestionnaire du 115. Ainsi, le volet Urgence et le 115 ont été mutualisés, et les missions du service ont été élargies pour répondre aux missions SIAO.

### ➤ Les Locaux

Les bureaux du SIAO29 volet Urgence - 115 se situent au 7 bis rue Lanrédec 29200 Brest. Ils se situent dans les locaux du Pôle Hébergement de l'AGEHB.

### ➤ Le Budget

Le SIAO29 volet urgence – 115 est financé par l'Etat. En 2015, 3 subventions ont été versées : 90 000€ au titre du SIAO, 141 500€ au titre du 115 et 32 246€ au titre de l'Accompagnement Vers et Dans Le Logement (finançant une partie du poste de coordinatrice).

### ➤ Les missions

Le service centralise et coordonne l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence, régule et contribue à l'observation locale de l'hébergement d'urgence.

#### Objectifs du service SIAO :

- Coordonner et réguler l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence dans le Finistère.
- Contribuer à l'observation locale, départementale, régionale et nationale de l'hébergement d'urgence.

#### Objectif du service 115 :

- Répondre 24h/24 au numéro d'urgence 115, écouter les personnes et faire une première évaluation de leur situation.
- Informer l'appelant sur l'hébergement d'urgence, les services sociaux, les associations caritatives, les accueils de jours et les maraudes.
- Orienter vers les lieux d'accueil-évaluation et proposer une réponse immédiate et adaptée.
- Organiser sans délai la mise en œuvre effective de cette réponse.

### ➤ Le Personnel

Pour pouvoir réaliser ses différentes missions, le SIAO29 volet urgence – 115 dispose en 2015 de 5,6 ETP.

2014	ETP
Chef de service	0.55
Secrétaire	0.8
Coordinatrice	1
Intervenant social	3.25
Total	<b>5,60</b>

## 2. L'organisation et le fonctionnement

	<b>Missions</b>	<b>Horaires</b>
<b>chefs de service</b>  (1 chef de service organisationnel et 1 chef de service intervention sociale mutualisés avec l'ensemble du pôle hébergement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et piloter le service</li> <li>- Assurer les fonctions de gestion des ressources humaines et d'animation d'équipe, de gestion budgétaire et de communication vers les partenaires</li> <li>- Coordonner la mission « observation »</li> </ul>	9h-18h  en semaine
<b>1 coordinatrice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre et coordonner l'activité du service au quotidien</li> <li>- Assurer le suivi des situations</li> <li>- Favoriser les sorties des dispositifs d'hébergement</li> <li>- Assurer une veille législative et partenariale</li> </ul>	9h-18h  en semaine
<b>1 secrétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre à jour la base de données SIAO29 volet urgence - 115,</li> <li>- élaborer les bilans statistiques en lien avec la coordinatrice et le chef de service</li> <li>- assurer le suivi des factures des hôtels 115</li> </ul>	9h-16h  en semaine
<b>5 écoutants sociaux à temps plein</b> en journée (mutualisés avec le CHRS Kastellidour), <b>3 surveillants de nuit/écoutants 115</b> (mutualisés avec l'ensemble du pôle) et <b>1 renfort hiver à mi-temps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux appels téléphoniques 115 et traiter les demandes des usagers</li> <li>- Contribuer au recueil et à l'analyse des données statistiques de l'Observatoire social SIAO</li> <li>- Participer à l'animation du service et au suivi des situations</li> <li>- Participer à l'animation des réseaux avec les partenaires</li> </ul>	8h30-22h en journée  21h30-8h30 la nuit  365j/an

**Réunions de service** : tous les jeudis après-midi

### 3. Les partenariats

#### ➤ Les coordinations avec les lieux d'accueil-évaluation

Le SIAO29 Volet Urgence – 115 s'appuie sur l'accueil téléphonique 115 et sur des lieux d'accueil-évaluation identifiés sur chacun des territoires et des lieux d'hébergement. En effet, les personnes ont deux possibilités afin de demander un hébergement d'urgence, soit elles appellent le 115, soit elles se présentent à un lieu d'accueil évaluation. Il existe deux types de lieux d'accueil : les lieux d'accueil-évaluation gestionnaires d'hébergement et les lieux d'accueil-évaluation non gestionnaires d'hébergement (CDAS et missions locales)

Lorsque l'évaluation sociale démontre que la demande relève d'un hébergement, le lieu d'accueil contacte le 115 pour organiser la mise à l'abri. Si le lieu d'accueil est gestionnaire d'hébergement, une admission directe est également possible.

Le SIAO 29 Volet Urgence – 115 est ainsi en lien quotidiennement avec les lieux d'accueil-évaluation et les lieux d'hébergement, pour une co-évaluation sociale des situations et pour organiser la mise à l'abri. Ce lien se fait par téléphone et est complété par l'envoi de fiches de liaison permettant la transmission des principales informations nécessaires à la mission d'observation menée par le SIAO.

Le SIAO 29 Volet Urgence est également informé à posteriori en cas d'admission directe par le lieu d'hébergement. Les modalités d'échange de ces informations sont formalisées. Cela se traduit par la remontée quotidienne de « fiches capacités » par l'ensemble des lieux d'hébergement d'urgence vers le SIAO 29 Volet Urgence – 115, l'informant des effectifs accueillis, de leur profil, des entrées et sorties et conditions de sorties le cas échéant. Ces informations sont ensuite centralisées via le logiciel progdis, ce qui permet à la fois un suivi des situations et une extraction de données d'observation anonymisées sur l'ensemble des dispositifs du département.

Des réunions d'organisation ont également lieu dans le cadre de ces partenariats, ainsi que des synthèses autour de situations spécifiques.

## ➤ Les autres partenariats

Dans le cadre de ses missions, le service met également à l'œuvre des partenariats étroits avec de nombreux autres acteurs de la veille sociale qui peuvent orienter des personnes vers le service et/ou vers qui le SIAO peut orienter, tel que le Cidff (femmes victimes de violences), la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile Coallia (migrants), la Croix-rouge (dans le cadre des maraudes), les accueils de jour, les équipes mobiles, les unités d'accueil des victimes, les services hospitaliers, les associations caritatives...

Des réunions se tiennent régulièrement avec ces différents acteurs afin d'organiser, de formaliser, et de faire vivre ces partenariats et coordinations.

SIAO 29

## 4. Les places d'hébergement

### CHRS Urgence

Ces structures ont pour mission l'accueil inconditionnel, l'hébergement en urgence et l'accompagnement social (évaluation, accès aux droits, recherche d'un hébergement d'insertion, d'un logement ordinaire ou adapté...). Le principe de continuité est mis en place au sein de ces structures

On dénombre 4 CHRS urgence sur le territoire pour un total de 55 places et 10 places de stabilisation.

### Centres d'Hébergement d'Urgence (hors CHRS)

Les CHRS permettent un hébergement temporaire de personnes ou familles sans domicile. Ce type de dispositif propose une aide dans les démarches d'accès aux droits, la recherche d'un logement ou d'un hébergement.

Un établissement, situé à Morlaix, qui dispose de 4 places.

### Dispositifs alternatifs à l'hôtel

Les Dispositifs alternatifs à l'hôtel ont été développés afin d'apporter des conditions de mises à l'abri de meilleure qualité qu'à l'hôtel. Ils peuvent être sollicités lorsqu'il n'y a plus de places au sein des lieux d'hébergement afin de parer à l'urgence en attendant qu'une place se libère ou que la personne accède à une solution pérenne.

On dénombre 52 places en hébergement d'urgence alternatif à l'hôtel réparties entre 4 établissements à Brest, Quimper et Morlaix.

### ALT Urgence

Les orientations vers ces dispositifs dans le cadre de l'urgence concernent en général les publics inscrits dans une démarche d'insertion et les moins marginalisés.

Il existe 35 places pour ce type de dispositif sur le territoire.

### Foyers

L'association « Les Exclus », géré par des bénévoles à Brest permet l'accueil de personnes parmi les plus marginalisées.

10 places étaient ouvertes en 2015.

### Hôtels

Le recours à l'hôtel permet d'apporter une solution aux plus vulnérables lorsqu'aucune autre solution n'est mobilisable. Il tend néanmoins à se réduire avec le développement de solutions alternatives.

3 opérateurs peuvent être amenés à octroyer des nuitées d'hôtels : l'AGEHB via 115 sur tout le département hors Quimper et Morlaix, la Fondation Massé-Trévidy via le Jarlot et l'Escalé à Morlaix et à Quimper, et le CCAS de Quimper via l'hôtel social.

### Places hiver

Ces places sont mobilisables seulement du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Parmi elles, 2 places sont disponibles uniquement pour des séjours limités à 3 jours renouvelables une fois à l'accueil routard à Carhaix. Les autres places se trouvent en fjt et peuvent être sollicités pour de plus longues durées.

Il existe 4 places hiver sur le territoire.

14 places CHRS Urgence et 5 places de stabilisation : hommes seuls (CHRS du Port, CCAS de Brest)

10 places CHRS Urgence : femmes seules, couples et familles (CHRS Kastell dour, AGEHB)

16 places ALT Semi-Urgence : isolés et couples  
(CCAS de Brest)

1 places ALT Urgence : isolé(e) moins de 30 ans  
(FJT Ker héol, Amitiés d'Armor)

1 places ALT Urgence : isolé(e) moins de 30 ans  
(FJT Michelet, Aile)

7 places DHT : jeunes isolé(e)s

30 places alternatives à l'hôtel : tout public (Appartements d'urgence, AGEHB)

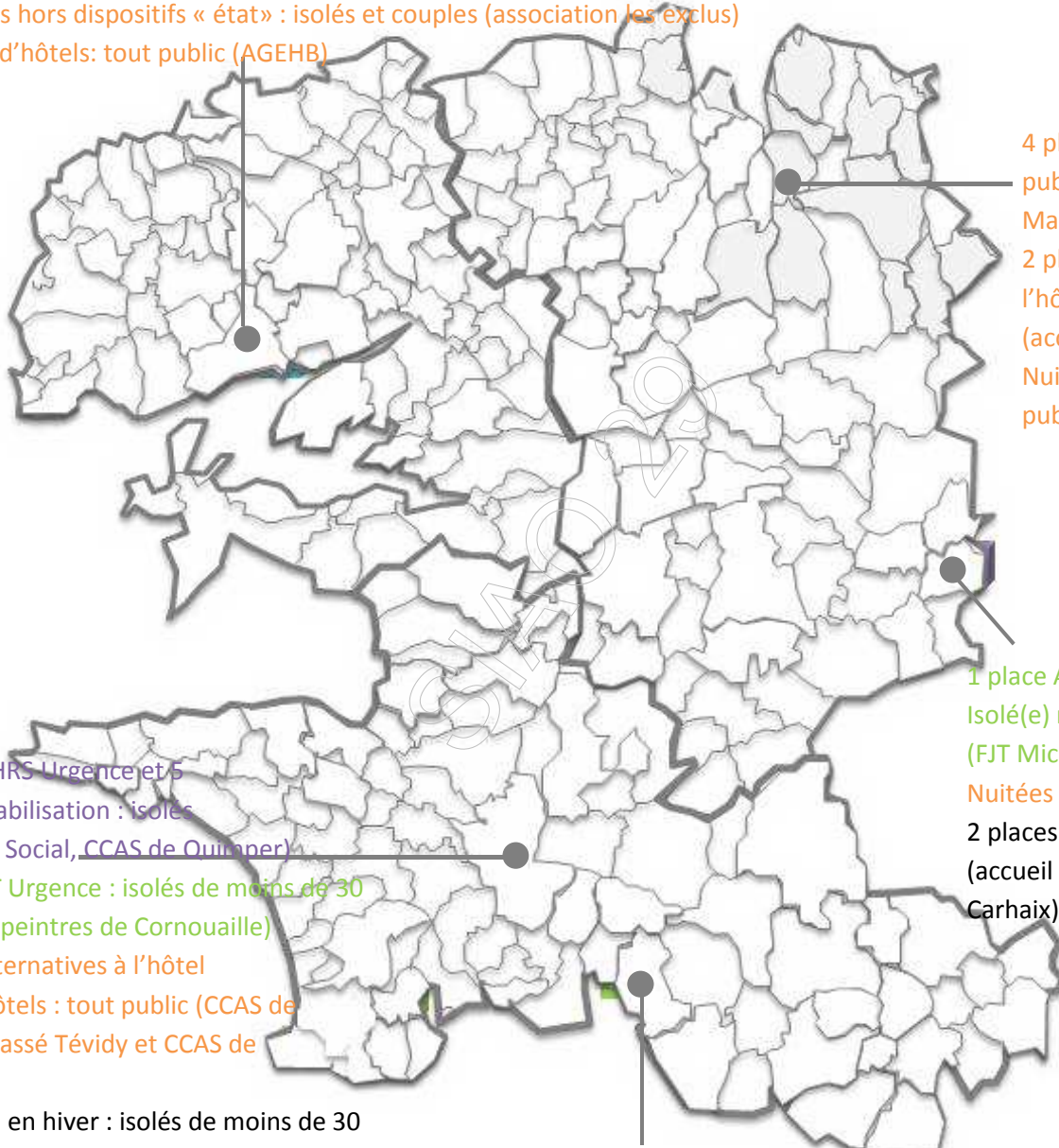
5 places alternatives à l'hôtel : hommes seuls (accolées au CHRS du Port)

10 places hors dispositifs « état » : isolés et couples (association les exclus)

Nuitées d'hôtels: tout public (AGEHB)

Reste du département :

Nuitées d'hôtels (AGEHB)



4 places CHU : tout public (Le Jarlot, Massé-Trévidy)  
2 places alternatives à l'hôtel : tout public (accolées au CHU)  
Nuitées d'hôtels : tout public (Massé-Trévidy)

1 place ALT Urgence  
Isolé(e) moins de 30 ans  
(FJT Michelet du Poher, Aile)  
Nuitées d'hôtels (AGEHB)  
2 places en hiver : isolés  
(accueil routard, CCAS de Carhaix)

21 places CHRS Urgence et 5 places de stabilisation : isolés  
(CHRS Hôtel Social, CCAS de Quimper)

5 places ALT Urgence : isolés de moins de 30 ans  
(FJT Les peintres de Cornouaille)

15 places alternatives à l'hôtel  
Nuitées d'hôtels : tout public (CCAS de Quimper, Massé Tévidy et CCAS de Quimper)

1 place DHU en hiver : isolés de moins de 30 ans  
(FJT Trévidy, Massé Trévidy)

1 place DHU en hiver: isolés de moins de 30 ans  
(FJT Les peintres de Cornouaille)

10 places CHRS Urgence : hommes seuls  
(CHRS de Concarneau, CCAS)  
3 places ALT Urgence : femmes victimes de violences



## 5. Le rapport d'observatoire

### ➤ Les demandes

DEMANDES	2012	2013	2014	2015
Traitées par le SIAO - 115	5371	5655	5844	6303
Traitées directement par les lieux d'accueil évaluation gestionnaires d'hébergement	677	647	1123	1386
<b>TOTAL</b>	<b>6048</b>	<b>6302</b>	<b>6967</b>	<b>7689</b>

2104 personnes différentes ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence en 2015.

7689 demandes d'hébergement d'urgence ont ainsi été traitées, 82% par le SIAO29-volet urgence - 115 et 18% directement par les lieux d'accueil-évaluation gestionnaires d'hébergement

De 2014 à 2015 on note une augmentation de 10,3%

#### Répartition par territoires :

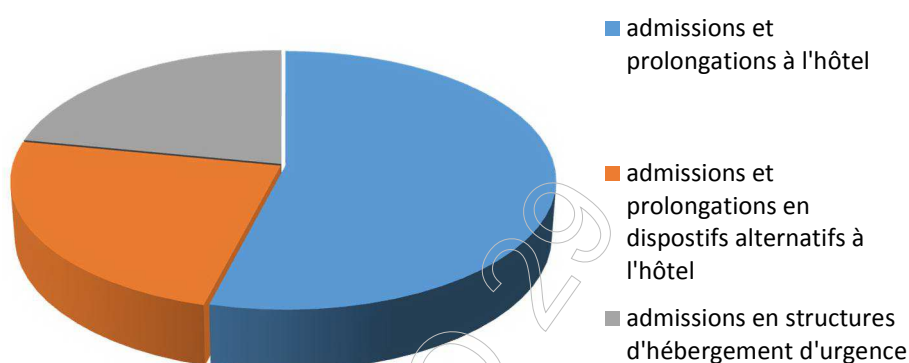
- 5613 demandes sur le Pays de Brest (73%)
- 1692 demandes sur le Pays de Cornouaille (22%)
- 384 demandes sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix (5%)

### ➤ Les réponses

5868 réponses positives ont été apportées ( 76%)

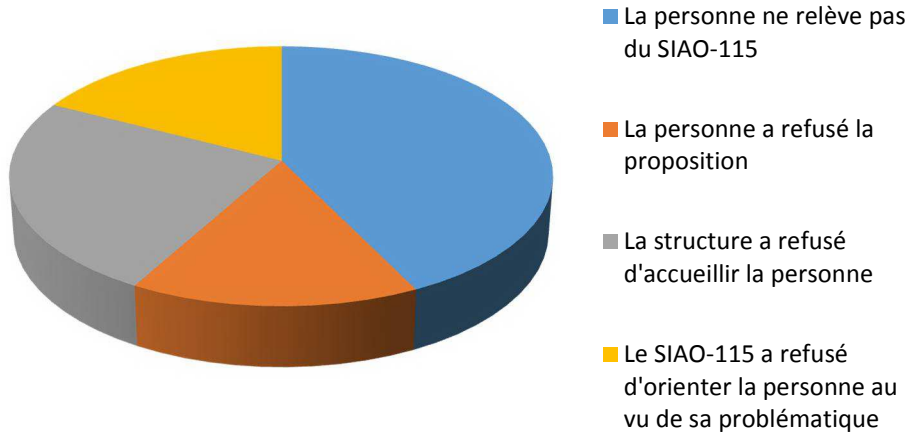
### Répartition des réponses positives en 2015

Parmi ces 5868 réponses positives, 57,7 % ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel, 25,6% en dispositifs alternatifs et 23,4% en dispositifs d'hébergement « classiques ». Néanmoins les prises en charges à l'hôtel ont diminué de 8.78% en 2015, elles représentaient en effet 61,1% des réponses positives apportées en 2014. Et ces prises en charges ne constituent qu'une solution de transition avant l'accueil en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ». Leur nombre apparait important, car chaque prolongation (de quelques jours) est comptabilisée alors que les prises en charges en dispositifs ne sont comptabilisées qu'une seule fois pour une durée de séjour plus longue, en application du principe de continuité. Les nuitées enregistrées sont donc plus nombreuses en dispositifs qu'à l'hôtel.



20% de ces prises en charges étaient des admissions directes et 80% des admissions suite à une orientation du SIAO29 volet urgence -115.

### Détails des réponses négatives en 2015

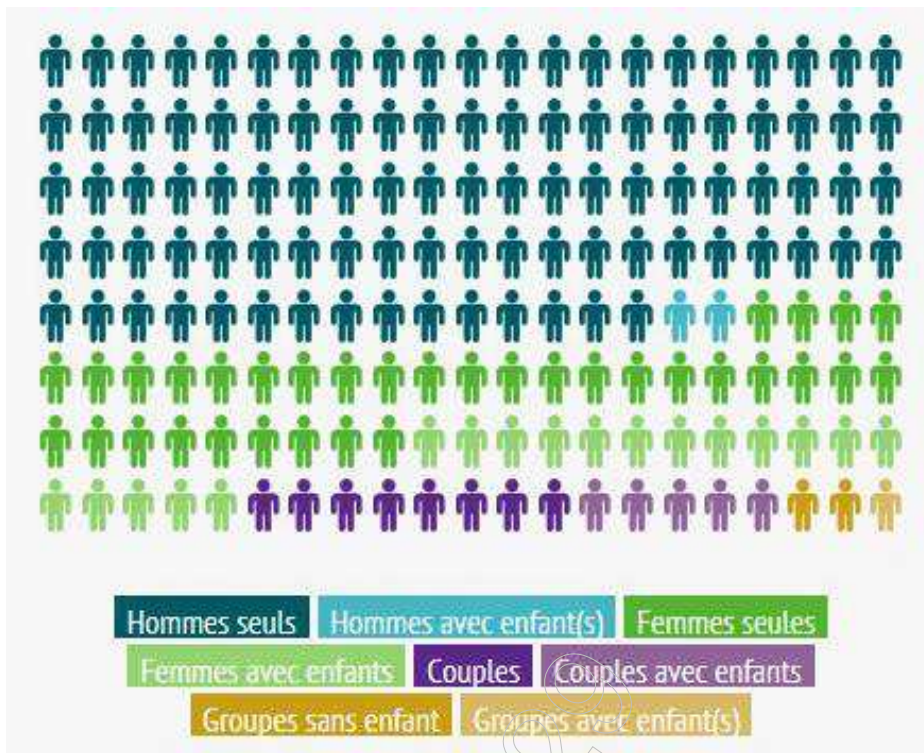


#### ➤ Typologies des demandeurs

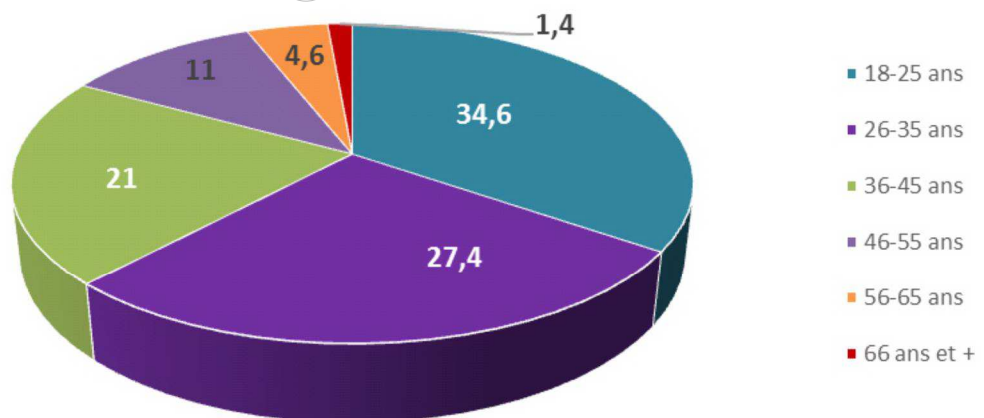
#### Composition familiale :

En 2015, 1576 ménages différents ont demandé un hébergement d'urgence dans le Finistère (1 670 en 2014), au 115 ou à un lieu d'accueil-évaluation. Le nombre de ménages différents sollicitant le dispositif d'hébergement d'urgence dans le Finistère reste stable, bien qu'en légère diminution. Néanmoins, parmi ces ménages la tendance à l'augmentation de la part de famille en demande se confirme. En 2015 comme en 2014 et 2013, la part de famille ayant sollicité le dispositif a ainsi continué d'augmenter. Elles représentaient 15.5% des ménages en 2015 contre 14.8% en 2014, 12.8% en 2013 et 12.7% en 2012. Dans le même temps, la part des hommes seuls a encore très légèrement diminuée.

**Figure 1 : Situation familiale des demandeurs**



**Tranches d'âge :**



En 2015, 34.6% des demandeurs adultes ayant communiqué leur âge étaient âgés de 18 à 25 ans, contre 37.6% en 2014

**Ressources :**

Ressources	GF	%
Activité déclarée	71	4,5
Activité non déclarée	3	0,2
Formation	10	0,6
Retraite	24	1,5
Assedic	57	3,6
Minimas sociaux	772	49
Autres	47	3
Sans ressources	592	37,5
<b>Total</b>	<b>1576</b>	<b>100,0</b>

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2015,  
**37.5%** se déclaraient sans ressources  
**4.7%** des ménages déclaraient percevoir un salaire  
**49%** déclaraient percevoir les minimas sociaux  
(dont **64%** le RSA et **22%** l'AAH)

### Situation résidentielle avant la demande d'hébergement d'urgence :

Situation	GF	%
Domicile parental	92	6
Domicile personnel ou conjugal	305	19.4
Etablissement de cure, post-cure	1	0.1
Foyers	25	1.6
Hébergement mobile ou de fortune	34	2
Hébergement par des tiers	282	18
Hôpital général	18	1.1
Hôpital psychiatrique	17	1
Hôtel payé par le ménage	8	0.5
Prison	48	3
Rue	186	11.8
Structure d'insertion	9	0.6
Structure d'urgence	88	5.6
CADA	6	0.4
Structure de stabilisation	8	0.5
LHSS	2	0.1
Autre	20	1.3
NC	427	27
<b>TOTAL</b>	<b>1576</b>	<b>100,0</b>

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2015, **19.4%** déclaraient vivre à leur domicile ou chez leur conjoint avant de se retrouver sans hébergement (ruptures, violences conjugales, expulsions...).

**18%** déclaraient être hébergés chez des amis ou de la famille (la solution ne pouvait se prolonger), **11.8%** déclaraient vivre à la rue et **6%** chez leurs parents (jeunes majeurs en rupture familiale).

**Durée d'errance :**

Situation	%
Jour même	47.2
Moins d'une semaine	17
De 1 semaine à 1 mois	13.6
De 1 à 6 mois	9.9
De 6 mois à 1 an	2.1
Plus de 1 an	2.6
Prochainement en demande	7.6
TOTAL	100

En 2015, lorsque la durée d'errance était évoquée :  
**64.2%** des ménages ayant demandé un hébergement d'urgence  
déclaraient être sans solution depuis moins d'une semaine,  
**13.6%** déclaraient l'être depuis 1 semaine à 1 mois,  
**9.9%** de 1 à 6 mois,  
et **4,7%** depuis plus de 6 mois.

**Raison principale de la situation d'urgence sociale :**

Situation	2015	% (ensemble)
Départ du département d'origine	116	7.3%
Départ du pays d'origine	93	5.9%
Expulsion ou perte de logement	98	6.2%
Rupture familiale, conjugale, par des tiers	463	30%
Violence	147	9.3%
Intermittent de la rue	47	2.9%
Autres <sup>1</sup>	612	38.8%
TOTAL	1576	100.0%

En 2015, lorsque la raison principale de la situation d'urgence était connue :

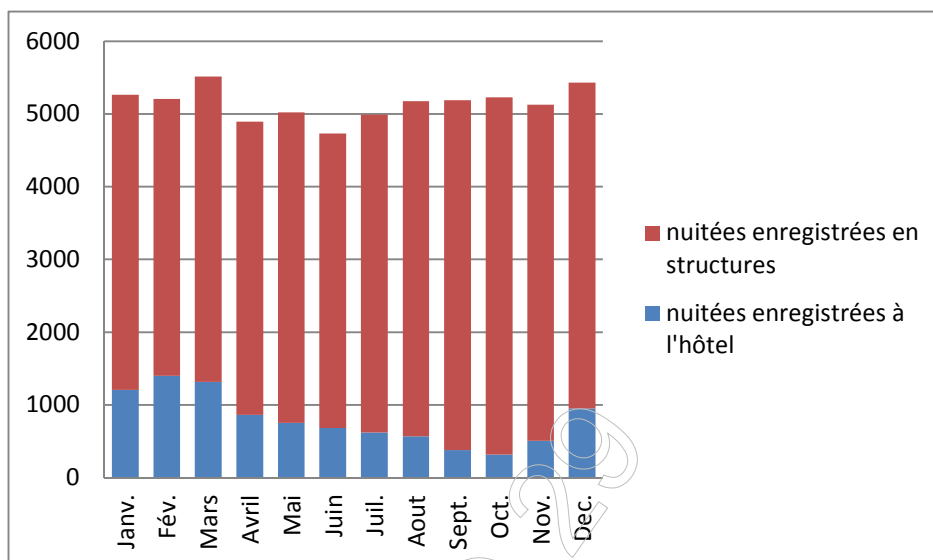
30% des ménages invoquaient une rupture  
(Familiale, conjugale ou par des tiers)  
9,3% fuyaient des situations de violence  
6,2% invoquaient une perte de logement,  
7,3%, un départ du département d'origine,  
5,9%, un départ du pays d'origine pour raisons économiques ou d'insécurité  
Et 2,9% se déclaraient à la rue par intermittence



## ➤ Les hébergements

2 types de nuitées enregistrées : les nuitées en structures et les nuitées à l'hôtel.

**Graphique 4 : Répartition des nuitées enregistrées sur le dispositif urgence**



**Tableau 5 : Répartition des nuitées en 2015 et 2014**

<b>2015</b>	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total	%
nuitées en structures	4057	3806	4196	4027	4270	4056	4371	4609	4814	4913	4626	4478	52223	84,5%
nuitées à l'hôtel	1205	1399	1317	866	750	678	620	567	377	316	502	952	9549	15,5%
Total	5262	5205	5513	4893	5020	4734	4991	5176	5191	5229	5128	5430	61772	100%

61772 nuitées ont été enregistrées en hébergement d'urgence en 2015 contre 56134 en 2014, 45 641 en 2013, 42 742 en 2012 et 36 575 en 2011. 1 580 personnes différentes ont été hébergées sur le dispositif d'hébergement d'urgence en 2015, contre 1683 en 2014 et 1 834 en 2013.

On observe une augmentation du nombre de nuitées parallèlement à une baisse du nombre de personnes différentes hébergées sur l'année. Cela s'explique par une augmentation des durées de séjour et/ou du nombre de demandes formulées par les personnes concernées. La durée moyenne

d'hébergement d'urgence était en effet de 39 jours en 2015 contre 33 jours en 2014 et 25 en 2013. Plusieurs explications existent. Les personnes accèdent moins vite à une solution pérenne (augmentation du temps d'attente pour les logements du parc public, conduisant également à une augmentation des délais d'attente pour accéder à un hébergement d'insertion et au logement intermédiaire) et sont amenés à solliciter plus longtemps les dispositifs, et parfois à différentes reprises dans l'année. Cela peut s'expliquer également par la détérioration de la situation économique des ménages et des possibilités d'accès à l'emploi. Parmi les 52223 nuitées enregistrées en dispositifs d'hébergement d'urgence, 13204 nuitées ont eu lieu en dispositifs alternatifs à l'hôtel.

**Tableau 6 : variation des nuitées enregistrées**

	Variation entre 2011 et 2012	Variation entre 2012 et 2013	Variation entre 2013 et 2014	Variation entre 2014 et 2015
nuitées enregistrées en structures	+ 8,7%	+10,4%	+ 28,8%	+14,5
nuitées enregistrées à l'hôtel	+ 50,9%	-4,2%	+ 3,0%	-9,4%
Total	+ 16,9%	+ 6,8%	+ 23,0%	+ 10,0%

**Tableau 7 : Répartition des nuitées par territoires et par dispositifs en 2014 et 2015**

	Dispositifs d'hébergement		Hôtel	
	2015	2014	2015	2014
Pays de Brest	60%	57%	79%	64%
Pays de Cornouaille	36%	38%	20%	30%
Pays de Morlaix et Carhaix	4%	5%	1%	6%

En proportion, le Pays de Brest représente une part plus importante des nuitées en 2014 qu'en 2013, en dispositifs d'hébergement (57% en 2014 et 52% en 2013), comme à l'hôtel (64% en 2014 et 57%

en 2013). On observe le phénomène inverse pour le Pays de Cornouaille alors que cela reste relativement stable pour le Pays de Morlaix et Carhaix.

La proportion des familles est plus importante à l'hôtel qu'en dispositifs d'urgence. Il y a, en effet, peu de places en structures prévues pour les accueillir. D'autre part une partie des familles ne peut pas prétendre à une entrée en structure d'hébergement d'urgence ou d'insertion, ou en logement au vu de leur situation administrative (décision DDCS). Ces familles peuvent donc rester hébergées pendant plusieurs semaines à l'hôtel.

Quant aux familles dites de droit commun, elles ont passé plus de temps en urgence du fait de délais d'attente plus longs pour entrer en CHRS Insertion ou en logement social ces dernières années. Cela a eu pour effet de maintenir plus longtemps les familles à l'hôtel. Ce sont en effet souvent les mêmes familles que l'on retrouve d'un mois sur l'autre.

Quant aux hommes seuls qui représentent toujours la majorité des demandeurs, une grande partie de l'offre d'hébergement leur est destinée.

SIAO 29

**Tableau 8 : Détail des nuitées enregistrées en structures d'hébergement**

<b>2015</b> (données mensuelles cumulées)	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situations	Répartition des nuitées/territoires
<b>PAYS DE BREST</b>	<b>31229</b>	<b>1519</b>	<b>792</b>	<b>203</b>	<b>12</b>	<b>156</b>	<b>1163</b>	<b>59,8%</b>
Appartements d'urgence Ti Letty, Brest	9114	529	153	66	10	87	316	
Foyer Les exclus, Brest	324	51	45	2	2	0	49	
CHRS Kastelldour, Brest	5412	233	0	74	0	52	126	
CHRS du port (Urgence+Stabilisation), Brest	8570	298	298	0	0	0	298	
ALT semi-Urgence CCAS de Brest	5020	211	136	24	0	17	177	
DHT CCAS de Brest	2238	161	128	33	0	0	161	
FJT Kerheol (ALT), Brest	307	18	14	4	0	0	18	
FJT Michelet (ALT), Brest	244	18	18	0	0	0	18	
<b>PAYS DE CORNOUAILLE</b>	<b>19095</b>	<b>932</b>	<b>584</b>	<b>198</b>	<b>5</b>	<b>73</b>	<b>860</b>	<b>36,6%</b>
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Quimper	3738	219	0	37	0	70	107	
CHRS L'Hôtel Social (urgence + stabilisation), Quimper	9054	450	390	92	5	3	490	
CHRS Concarneau	3598	142	142	0	0	0	142	
	527	18	0	18	0	0	18	
FJT Trévidy (ALT et DHU), Quimper	440	21	6	15	0	0	21	
FJT St Ex (ALT et DHU), Quimper	1738	82	46	36	0	0	82	
<b>PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX</b>	<b>1899</b>	<b>152</b>	<b>93</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>130</b>	<b>3,6%</b>
	352	41	4	4	2	11	21	
CHU Le Jarlot, Morlaix	1252	128	73	18	0	15	106	

FJT L'aile (ALT), Carhaix	260	17	13	4	0	0	17	
Accueil Relais (places hiver), Carhaix	35	7	7	0	0	0	7	
<b>Total Nuitées enregistrées</b>	<b>52223</b>	<b>2603</b>	<b>1379</b>	<b>420</b>	<b>17</b>	<b>244</b>	<b>2135</b>	<b>100,0%</b>
			<b>68%</b>	<b>20%</b>	<b>1%</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>	

**Tableau 9 : Détail des nuitées enregistrées à l'hôtel**

(données mensuelles cumulées)

Nuitées enregistrées en <b>2015</b>	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situations	Répartition des nuitées
<b>PAYS DE BREST</b>	<b>7538</b>	<b>1087</b>	<b>282</b>	<b>212</b>	<b>29</b>	<b>165</b>	<b>688</b>	<b>79%</b>
Hotel 115	7538	1087	282	212	29	165	688	
<b>PAYS DE CORNOUAILLE</b>	<b>1904</b>	<b>517</b>	<b>173</b>	<b>120</b>	<b>10</b>	<b>47</b>	<b>350</b>	<b>20%</b>
Nuitées d'hôtel 115	668	225	75	69	6	22	172	
Nuitées d'hôtel Massé-Trévidy, Quimper	674	167	0	32	0	25	57	
Nuitées d'hôtel CCAS Quimper	562	125	98	19	4	0	121	
<b>PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX</b>	<b>107</b>	<b>47</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>38</b>	<b>1%</b>
Hôtel 115	41	28	11	10	0	1	22	
Nuitées d'hôtel Massé-Trévidy	66	19	10	4	0	2	16	
<b>Total nuitées d'hôtel</b>	<b>9549</b>	<b>1651</b>	<b>476</b>	<b>346</b>	<b>39</b>	<b>215</b>	<b>1076</b>	<b>100,0%</b>
			<b>44%</b>	<b>32%</b>	<b>4%</b>	<b>20%</b>	<b>100,00%</b>	

	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situations
<b>Dont nuitées 115</b>	<b>8247</b>	<b>1340</b>	<b>368</b>	<b>291</b>	<b>35</b>	<b>188</b>	<b>882</b>
			<b>42%</b>	<b>33%</b>	<b>4%</b>	<b>21%</b>	<b>100%</b>

➤ Les conditions de sorties et motifs de fin de prise en charge

Les données présentées ci-dessous correspondent aux informations transmises par les structures d'hébergement au SIAO-115 en 2015 à chaque sortie. Ces données ne sont pas disponibles pour les hébergements à l'hôtel et en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

**Tableau 10 : Motifs de fin de prise en charge par les structures**

	2015	%
La personne décide de s'en aller par elle-même	172	27.6
Sortie vers un CHRS	83	13.3
Sortie vers un logement	82	13.2
Sortie vers un logement de transition ou IML	10	1.6
La personne a quitté la structure sans prévenir	0	0
Retour au domicile conjugal ou familial	114	18.3
Hébergement amical ou familial	27	4.3
La personne a trouvé une autre solution	39	6.3
Fins de séjour, exclusions ou mises à pied	33	5.3
Hospitalisation	23	3.7
Sortie vers un hébergement de stabilisation	4	0.6
Sortie vers une autre structure d'hébergement d'urgence	17	2.7
Sortie vers un Centre maternel	12	1.9
Retour dans le pays d'origine	0	0
Incarcération	6	0.9
Sortie vers des lits halte soins santé	0	0
Décès	0	0
TOTAL	622	100

Dans 27.6% des cas, les personnes sont parties d'elles-mêmes, sans précision des conditions de sorties (31.6% en 2014). Dans 14.8% des cas, les personnes sont sorties vers un logement autonome ou un logement de transition (21.7% en 2014). Dans 13.3% des cas, les personnes sont sorties vers un CHRS. Dans 10.6% des cas, les personnes sont parties après avoir trouvé une autre solution par elles-mêmes, généralement un hébergement amical ou familial. Dans 18.3% des cas les personnes sont retournées au domicile. 5.3% ont fait l'objet d'une fin de séjour, d'une exclusion ou d'une mise à pied et 3.7% des personnes ont été hospitalisées.

SIAO 29

## 6. Les éléments marquants

### ➤ L'augmentation du nombre de places d'hébergement

L'année 2013 avait été marquée par l'annonce du financement de places d'hébergement supplémentaires par l'état sur le département. Ces places ont été ouvertes progressivement en 2014 et 2015 au CHRS du port à Brest (9 places supplémentaires), au CHRS de Concarneau (6 places supplémentaires), au CHRS l'Hôtel Social à Quimper (3 places supplémentaires) en ALT Urgence au FJT Michelet à Brest (1 place), au FJT du Poher à Carhaix (1 place) et à Concarneau (3 places).

### ➤ Le redéploiement de l'hôtel vers des dispositifs alternatifs

En complément de ces 23 places supplémentaires, l'Etat a également souhaité développer les alternatives aux nuitées d'hôtel. Suite à un appel à projet, l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy ont ainsi développé chacun des dispositifs à Brest (30 places) et Quimper (15 places) et Morlaix (2 places). Les 30 places installées à Brest, en appartements dans le diffus, et les 2 places installées à Morlaix, peuvent accueillir tous les publics. Les 15 places installées à Quimper, en logements FJT, sont destinées aux femmes victimes de violences et aux familles. Les orientations se font par le SIAO-115 et les lieux d'accueil-évaluation et les prolongations s'organisent comme pour les hébergements à l'hôtel.

Ces hébergements sont financés par le redéploiement d'une partie du budget qui était alloué à l'hôtel. Ainsi les possibilités d'hébergement à l'hôtel se sont réduites et au dernier trimestre 2015, le service a été contraint à prioriser les orientations à l'hôtel lorsque les dispositifs alternatifs étaient complets et n'a donc pas pu répondre à tous les demandeurs.

Il s'agit là d'une situation nouvelle dans le Finistère où les refus par manque de place étaient autrefois quasi inexistantes avec un recours à l'hôtel adapté au niveau de la demande.

Néanmoins, globalement, les hébergements ont été plus nombreux en 2015 qu'en 2014 et sont de meilleure qualité depuis le développement des dispositifs alternatifs à l'hôtel.

### ➤ Le protocole de mobilisation des nuitées d'hôtel

Début 2015, la DDCS du Finistère a souhaité modifier les modalités d'attribution des nuitées d'hôtel. Alors qu'auparavant l'Etat décidait de la prolongation ou non des hébergements à l'hôtel après les 5 premières nuits, il a en effet souhaité que les opérateurs gestionnaires de nuitées hôtelières (l'AGEHB,



le CCAS de Quimper et la Fondation Massé-Trévidy) décident désormais en interne de ces prolongations. Ces nouvelles modalités de prolongation ont donc été formalisées dans un protocole. Ce protocole prévoit également les modalités de contrôle à posteriori de l'État quant à ces prolongations et à l'utilisation des enveloppes budgétaires allouées.

### ➤ Le passage à temps plein de la coordinatrice du service

Parallèlement à la mise en place de ce nouveau protocole, en mars 2015, la coordinatrice au SIAO 29 Volet Urgence – 115, Patricia Roué, est passée à temps plein. Ses missions ont également été élargies de manière à favoriser les sorties vers le logement et elle a eu pour nouvelle attribution le fait de co-évaluer avec les écoutants 115 et les référents sociaux, au-delà de 5 nuitées, si l'hébergement par l'AGEHB à l'hôtel ou en dispositif alternatif peut être prolongé en l'attente d'une solution pérenne.

Ses missions :

- Suivi de l'activité du SIAO-115
- Suivi des situations, coordination de l'équipe et des partenaires autour de celles-ci, co-évaluation dans le cadre des prolongations, impulsion et organisation de synthèses dans le cadre de situations complexes
- Appui aux écoutants 115
- Animation des réunions d'équipe 115
- Coordination avec les lieux d'accueil évaluation et gestionnaires d'hébergement, la DDCS, la mission insertion du SIAO 29 et les acteurs de la veille sociale
- Coordination avec les acteurs du logement en vue de favoriser les sorties vers le logement.

SIAO 29



Le  
SIAO 29  
Volet Insertion



SIAO 29

## 1. Les Moyens

### ➤ Les Locaux

Les bureaux du volet insertion se situent au 29, rue de la Providence – 29000 Quimper.

Ils se situent dans les locaux du Foyer de Jeunes Travailleurs de la Fondation Massé-Trévidy.

### ➤ Le Personnel

Afin de pouvoir réaliser ses différentes missions, le volet insertion dispose en 2015 de 2.58 ETP

2015	ETP
Secrétaire	1
Chargée de mission	0.5
Chef de service	1
Directeur	0.08
Total	2.58

### ➤ Le Budget

Le volet Insertion est financé par l'Etat. Une convention annuelle a été signée en 2015.

La subvention, identique aux années précédente, s'élève à 127 304€.

	2013	2014	2015
Budget	127 304	127 304	127 304

### ➤ Déplacements

Le champ d'action du SIAO étant départemental, de nombreux déplacements sont nécessaires afin de rencontrer les partenaires et d'animer les commissions d'orientations territoriales.

Cette année, le volet Insertion a fait l'acquisition d'un second véhicule.

## 2. Organisation et fonctionnement

### ➤ Champ géographique d'intervention

Le volet Insertion, tout comme le volet urgence, est organisé sur une base départementale déclinée en 3 territoires :

- le Pays de Brest
- Le Pays de Cornouaille
- Le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix

L'objectif de ce découpage territorial<sup>1</sup> est de promouvoir un accompagnement de proximité et d'entretenir les spécificités et partenariats déjà existants.

Concernant le Pays de Brest, le volet Insertion n'est intervenu, au démarrage, que sur le territoire de Brest Métropole (8 communes) et non sur la totalité du Pays. Depuis 2013, il comprend également la Communauté de Communes du Pays des Abers. Le volet insertion a toutefois vocation à s'étendre sur l'ensemble du Pays de Brest.

Certains territoires sont limitrophes à d'autres départements ce qui nécessite et justifie des contacts et des interventions, avec des structures du même champ d'activité qui ne se situent pas dans le Finistère. Il s'agit là d'une richesse et d'une complémentarité territoriale qui se doivent d'être intégrées dans le mode et les conditions de fonctionnement du volet Insertion.

### ➤ Les lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés<sup>2</sup>.

Ces derniers selon les territoires sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

Il revient à chaque territoire du SIAO 29 de s'assurer que les fonctions suivantes sont effectuées par les lieux d'évaluation locaux :

- Accueil physique et téléphonique,
- Evaluation et préconisation à partir des outils communs,

---

<sup>1</sup> Cf. annexe 1

<sup>2</sup> Cf. annexe 2

- Transmission des dossiers au SIAO et à la commission territoriale

Chaque demande d'hébergement doit se faire à l'aide du document unique conçu à cet effet : la fiche d'entretien d'évaluation<sup>3</sup>. Ce document a été conçu par un groupe de travail et a été validé par la commission déontologique du Conseil Général.

**A noter : les différents opérateurs qui sont lieux d'évaluation mettent à disposition, pour cette mission, du personnel et des locaux sans moyen supplémentaire.**

Cette étape qui intervient en amont des commissions, ne doit pas être négligée et demande de réelles compétences afin de pouvoir obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela demande donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.

### ➤ Les commissions d'orientations territoriales

Par délégation du SIAO 29, elles ont pour mission d'étudier les demandes d'hébergement et de prendre les décisions d'orientation qui seront proposées aux demandeurs. Elles peuvent aussi émettre des préconisations vers des dispositifs d'hébergement ou de logement autres que ceux dont elles ont la charge.

Sur les trois territoires cités précédemment, les commissions se déroulent à raison d'une tous les 15 jours.

Exception faite pour la commission du Pays de Brest, qui du fait du nombre de demande, nécessite deux commissions. Ainsi, sur ce territoire, il existe une commission CHRS qui a lieu tous les 15 jours et une commission ALT / Pension de famille qui a lieu une fois par mois.

Selon les territoires les lieux des commissions varient afin de respecter un équilibre territorial.

Sur le Pays de Brest, les commissions se déroulent à l'hôtel de communauté de Brest Métropole.

#### Composition

Les commissions d'orientation territoriale sont composées :

- D'un Président de commission désigné par ses membres (représenté par un élu du territoire)
- De chaque opérateur du territoire dont les logements sont intégrés au SIAO Insertion
- D'un représentant des Missions Locales
- D'un représentant du volet insertion.

Chaque opérateur a désigné un titulaire et deux suppléants.

---

<sup>3</sup> Cf. annexe3

**A noter : Sur Brest, le volet Insertion s'appuie sur l'organisation déjà existante de la CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement). Lors de ces commissions, sont également présents un conseiller logement de BM et du Conseil Départemental.**

### Fonctionnement

1. Un ménage qui a besoin d'une solution d'hébergement temporaire doit se rendre dans un lieu d'évaluation identifié par le SIAO. Le ménage sera reçu pour un entretien d'évaluation guidé par la fiche départementale pour un hébergement d'insertion.
2. La fiche évaluation est par la suite transmise au SIAO (volet insertion), qui centralise les demandes qui seront étudiées lors des commissions d'orientations territoriales. Ces demandes sont enregistrées sur un logiciel commun à l'urgence et à l'insertion (Progdis<sup>4</sup>) ce qui permet le suivi des ménages.
3. Les demandes sont présentées durant les commissions.
4. Suivant les éléments en possession, les ménages sont orientés sur les dispositifs intégrés au SIAO. Il peut également y avoir une réorientation vers un dispositif hors SIAO ou vers un autre territoire. Les situations peuvent également être ajournées ou refusées.

**Pendant les commissions, une décision d'orientation est prise pour chaque situation. Cette orientation ne vaut pas pour une admission, la structure d'accueil ayant la possibilité de refuser un ménage en motivant ses raisons.**

**De même, un ménage ayant reçu une orientation ne répondant pas à ses attentes peut faire appel de la décision. Suivant la demande, un nouveau passage en commission peut alors être instruit.**

5. A la suite de la commission, un courrier est transmis au ménage précisant la décision de la commission (refus, orientation sur liste d'attente, orientation sur une place disponible).

Une copie du courrier est également transmise à la structure d'accueil ainsi qu'à l'instructeur de la demande.

Parallèlement à ce fonctionnement, les opérateurs doivent remonter au SIAO un document permettant de recenser les places disponibles et d'indiquer les admissions et sorties d'hébergement<sup>5</sup>.

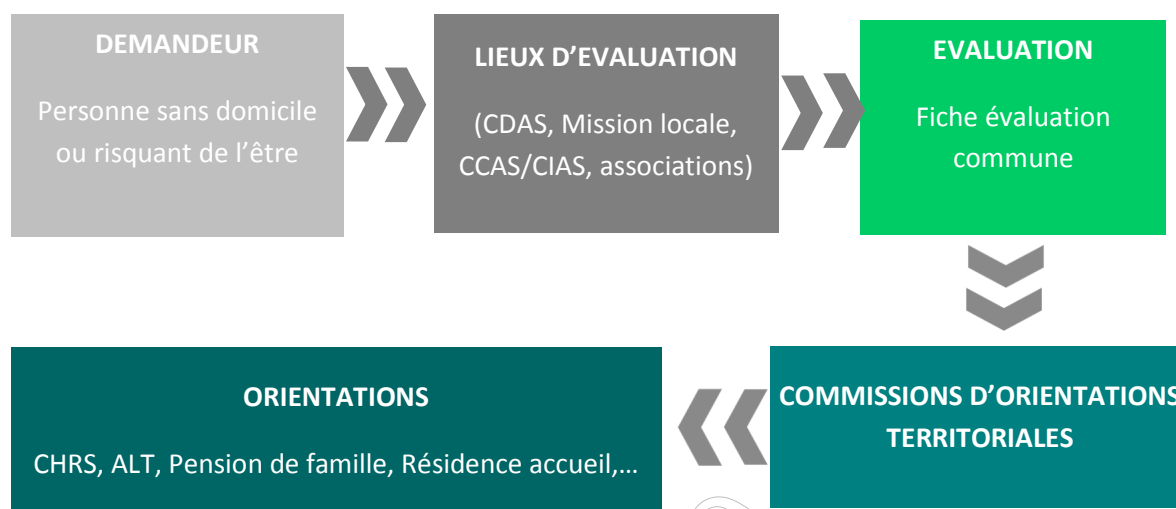
---

<sup>4</sup> Logiciel validé par la CNIL

<sup>5</sup> Cf. annexe 4



### Schéma de synthèse : Fonctionnement du SIAO insertion



### 3. Les partenariats

#### ➤ Avec les acteurs du champ de l'hébergement/logement

Depuis 2011, nous allons à la rencontre des gestionnaires de logements ALT qui n'ont pas intégré le SIAO à son démarrage.

En 2012 et 2013, les échanges ont permis aux CCAS de Penmarc'h et de Châteaulin de rejoindre les commissions du volet insertion. Il en est de même pour les CCAS de Douarnenez et d'Ergué-Gabéric, le CIAS du Cap Sizun, la communauté de communes de la région de Pleyben, la communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) et Habitat et Humanisme.

En 2014, nous ont rejoints le CIAS du Pays Glazik, l'association Saint Vincent de Paul et le CCAS de Châteauneuf du Faou.

En 2015, le CCAS de Trégunc a intégré les commissions d'orientation. L'ensemble des gestionnaires d'hébergement ALT est ainsi intégré au volet insertion sur le Pays de Cornouaille et le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix.

La participation de la CCPA, permet l'amorce d'une commission péri-urbaine à Brest Métropole. En effet, au vu du nombre de demandes sur Brest, une commission en plus de celle de BM paraît

nécessaire sur le Pays de Brest afin de pouvoir intégrer l'ensemble des gestionnaires d'hébergement d'insertion.

Dans ses différentes missions, le volet insertion doit faire le lien avec le logement de droit commun. Le SIAO doit notamment tenir à jour la liste des personnes accueillies en hébergement et prêtes à sortir vers le logement de droit commun.

Un comité de suivi des personnes prêtes à sortir des dispositifs d'hébergement mis en place par la DDCS, regroupe des représentants de la DDCS et des bailleurs sociaux. Plusieurs réunions ont eu lieu en lien avec la DDCS afin de revoir l'organisation de ces comités et d'y inclure pleinement le SIAO.

Au-delà de ces partenariats, nous essayons d'être présents dans les différentes instances auxquelles nous pouvons participer. C'est le cas par exemple, des commissions hébergement/logement organisées par la Fnars Bretagne ou des CCRPA (Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies) qui sont l'occasion d'échanger sur nos pratiques avec des professionnels mais aussi avec des personnes accueillies ou accompagnées.

### ➤ Liens entre les SIAO

Le volet Insertion est en lien avec les autres SIAO bretons. La FNARS<sup>6</sup> Bretagne qui a suivi la mise en place du SIAO Insertion 29, organise des rencontres avec l'ensemble des SIAO bretons afin d'échanger sur les organisations et les pratiques de chacun.

En 2012, la Fnars Bretagne (avec appui du CREA Bretagne) a été mandatée par la DRJSCS<sup>7</sup> pour réaliser un travail d'observation régionale des SIAO.

Un rapport a été élaboré et rassemble les organisations de chaque SIAO breton ainsi que des retours d'expériences d'opérateurs départementaux et de personnes accueillies.

Ce rapport et les différents échanges, ont permis d'amorcer un travail d'harmonisation des pratiques. Nous avons notamment collaboré sur des indicateurs statistiques homogènes à chaque département. Dès lors, tous les trimestres sont envoyés des statistiques à la Fnars Bretagne afin de constituer un observatoire à l'échelle régionale. Ceci dans l'objectif d'élaborer des politiques régionales et départementales cohérentes.

---

<sup>6</sup> Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

<sup>7</sup> Direction Régionale de Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

## 4. Les places d'hébergement

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, et pension de famille. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégrés les commissions d'orientation territoriale.

### ➤ CHRS Insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.

VILLES	OPERATEURS / STRUCTURES	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
BREST	AGEHB / les Ajoncs		50
BREST	COALLIA / Louis Guilloux		37
BREST	EMERGENCE / Les Cyprès		30
BREST	CCAS DE BREST / Le foyer du port		20
MORLAIX	FONDATION MASSE-TREVIDY / Le Jarlot		22
QUIMPER	FONDATION MASSE-TREVIDY / L'Escale		44
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER / Le Relais		26

### ➤ ALT Insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gérait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, de nouveaux opérateurs ont intégrés leurs logements au sein des commissions. Ces ajouts portent le nombre d'opérateur à 22 et le nombre de logements ALT à **164** pour **289 places**.

VILLES	OPERATEURS / STRUCTURES	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
BREST	CCAS DE BREST	31	69
BREST	COALLIA	18	18
BREST	EMERGENCE	11	16
BREST	AGEHB / GP 29	7	15
LANNILIS – PLABENNEC	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	2	5
MORLAIX	CCAS DE MORLAIX	17	30
PAYS DE MORLAIX	ASAD	12	20
CARHAIX	CARHAIX RELAIS	6	9
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER	16	21
QUIMPER – PONT L'ABBE	FONDATION MASSE-TREVIDY / Comité Pour l'Habitat des Jeunes	8	11
QUIMPER	FONDATION MASSE-TREVIDY / Foyer de Jeunes Travailleurs	5	5
QUIMPER – CONCARNEAU	FONDATION MASSE-TREVIDY / L'Escale	2	7
ERGUE-GABERIC	CCAS D'ERGUE GABERIC	1	3
CONCARNEAU	CCAS DE CONCARNEAU	8	12
PAYS DE QUIMPERLE	CIAS DE LA COCOPAQ	6	16
PENMARC'H	CCAS DE PENMARC'H	2	5
CHÂTEAULIN	CCAS DE CHATEAULIN	1	3
AUDIERNE	CIAS DU CAP SIZUN	2	4
DOUARNENEZ	CCAS DE DOUARNENEZ	2	6
BRIEC	CIAS PAYS GLAZIK	4	8
QUIMPERLE	SAINT VINCENT DE PAUL	1	1
PLONEIS	HABITAT ET HUMANISME	1	2
CHATEAUNEUF DU FAOU	CCAS DE CHATEAUNEUF DU FAOU	1	3

### ➤ Pension de famille

Il y en a 8 en Finistère. Pour le moment 7 sont intégrées au volet Insertion.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Elle est gérée par l'UDAF et comporte 18 places. Une seconde résidence accueil a été ouverte sur Quimper en 2015.

Ces 8 structures regroupent **177 logements** pour **206 places**.

VILLES	OPERATEURS / STRUCTURES	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
BREST	COALLIA / Pouleder	25	25
BREST	CCAS DE BREST / Esperanza	21	24
BREST	AGEHB / Anatole	9	9
BREST	UDAF / Maden	18	18
MORLAIX	FONDATION MASSE-TREVIDY / Le Jarlot	9	10
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER	35	60
QUIMPER	UDAF / Maden St Ex	18	18
CONCARNEAU	CCAS DE CONCARNEAU	42	42

### ➤ Autres dispositifs

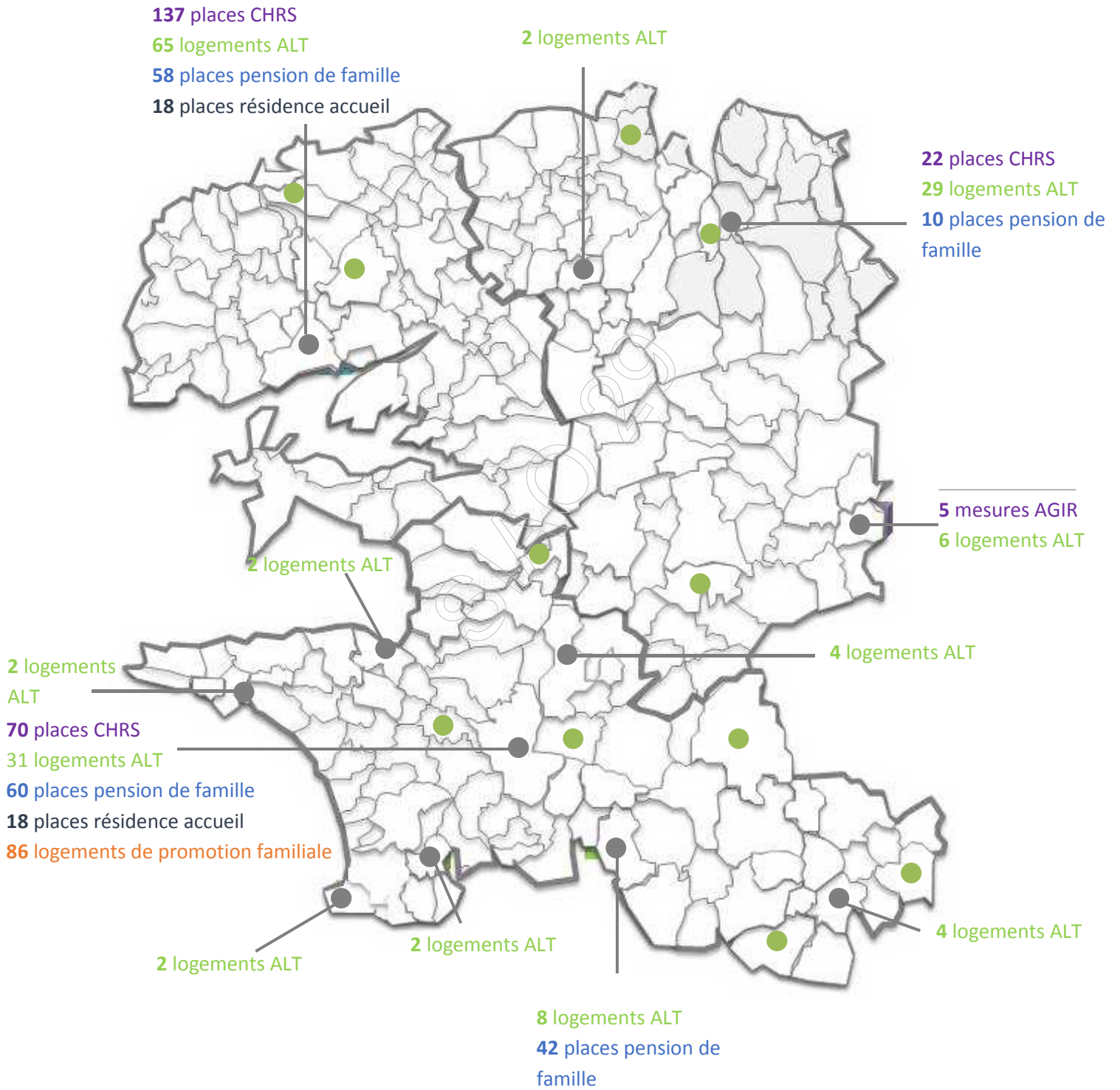
VILLES	DISPOSITIFS	OPERATEURS / STRUCTURES	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
TERRITOIRE DE CARHAIX	Mesures d'accompagnement CHRS	FONDATION MASSE-TREVIDY / Le Jarlot		5
QUIMPER	Cité de promotion familiale	CCAS DE QUIMPER	86	
QUIMPER	Résidence Sociale	CCAS DE QUIMPER	5	

- La mise en place du SIAO a bouleversé les pratiques, le CCAS de Quimper a voulu poursuivre les changements en intégrant aux commissions, une partie des logements dont il a la gestion dès 2012.
- Le travail du SIAO a permis de mettre en avant un besoin d'accompagnement de type CHRS sur le territoire de Carhaix. Ainsi au 1<sup>er</sup> octobre 2013 se sont mis en place 5 mesures dites d'intermédiation locative renforcée. Gérées par la Fondation Massé-Trévidy, ces mesures permettent un accompagnement global du ménage sans dépendre d'une structure collective. Il est à noter qu'avec cet accompagnement, le SIAO ne propose pas d'hébergement.

En 2015, le volet Insertion gère pour tous dispositifs confondus, un ensemble de plus de **800 places d'hébergement**.

SIAO 29

## Carte des dispositifs intégrés au volet insertion



## 5. Rapport d'observatoire

Une des missions du SIAO est de mettre en œuvre un observatoire en collectant des données permettant d'obtenir une vision départementale du champ de l'hébergement.

Le SIAO est aujourd'hui une source de données pour différents interlocuteurs. Il n'est pas rare d'avoir des demandes de partenaires ou de la DDCS afin de mettre en avant tels ou tels besoins sur un territoire et de nourrir certains PLH<sup>8</sup>.

Pour la seconde fois, un rapport d'observatoire a été réalisé parallèlement au rapport d'activité et regroupe conjointement des données plus détaillées sur les deux volets du SIAO.

L'observatoire est nourri de statistiques réalisées mensuellement et transmises à la DDCS.

Sur le département, 78 commissions ont eu lieu cette année (80 en 2014), pour 968 demandes (en baisse de 1% par rapport à l'année précédente), soit 1 516 personnes concernées.

En 2015, il y a eu 78 commissions volet insertion :

- 32 commissions sur le Pays de Brest
- 24 commissions sur le Pays de Cornouaille.
- 23 commissions sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix

En 2015, 968 demandes ont été recensées :

- 362 demandes sur le Pays de Brest
- 381 demandes sur le Pays de Cornouaille
- 225 demandes sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix

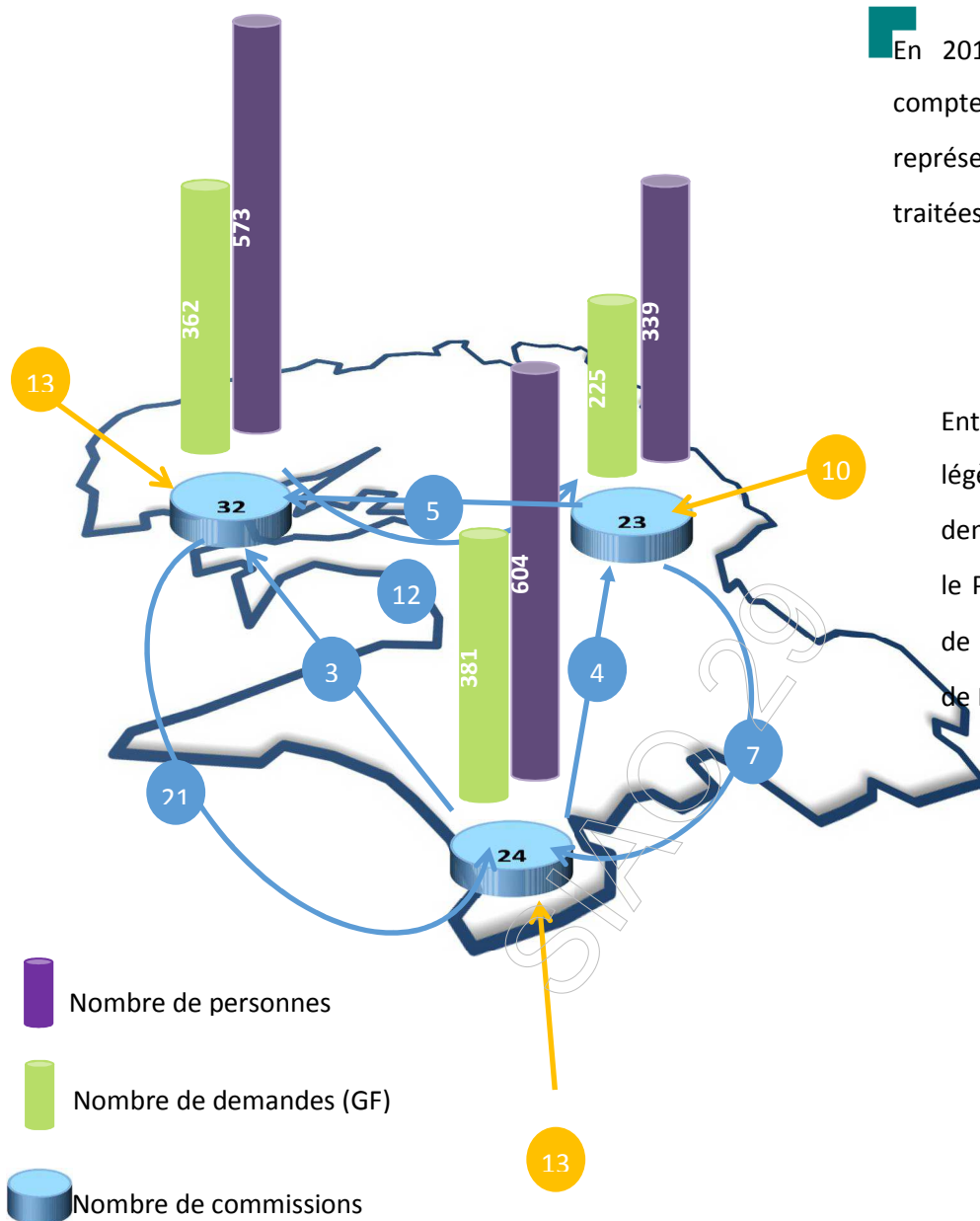
**A NOTER :** L'ensemble des logements ALT du département ainsi qu'une pension de famille ne sont pas encore intégrés au SIAO. Nous ne pouvons donc pas remonter d'information les concernant.

DEMANDES 2015	GF	Nb de personnes	Nb adultes	Nb enfants
BREST	362	573	397	176
CORNOUAILLE	381	604	414	190
MPC	225	339	236	103
<b>TOTAL</b>	<b>968</b>	<b>1516</b>	<b>1056</b>	<b>469</b>

<sup>8</sup> Programme local de l'habitat



**Figure 1 : Répartition territoriale du nombre de demande, personnes concernées et commissions**



En 2015, sur le Finistère, on compte **78** commissions. Ce qui représente **968** demandes traitées et **1 516** personnes.

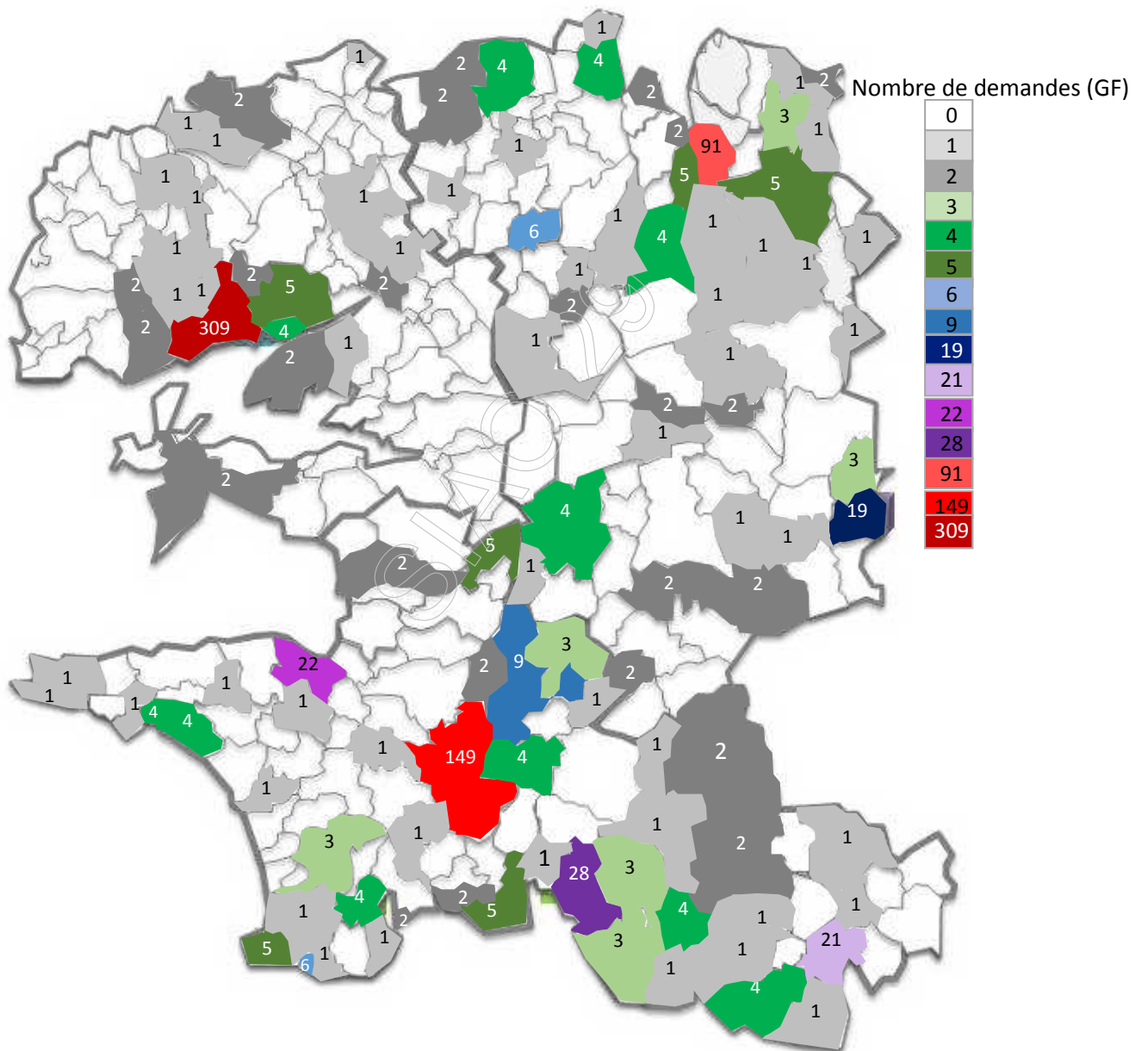
Entre 2014 et 2015 on note une légère baisse de l'ensemble des demandes de l'ordre de 1%. Sur le Pays de Brest cette baisse est de 2% et 6.2% pour le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix.

A contrario, on note une hausse de 3.5% du nombre de demande sur la même période pour le Pays de Cornouaille.

La tendance à la baisse est toutefois à nuancer, en effet, lorsque l'on observe les données depuis 2013, on note une augmentation de 10.4% du nombre de demande (+6% pour le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix, +38% pour le Pays de Cornouaille et -7.4% pour le Pays de Brest).

36 demandes extérieures au département ont été enregistrées en 2015. 8 venaient des Côtes d'Armor, 3 d'Ile et Vilaine et 7 Morbihan et 18 d'autres départements.

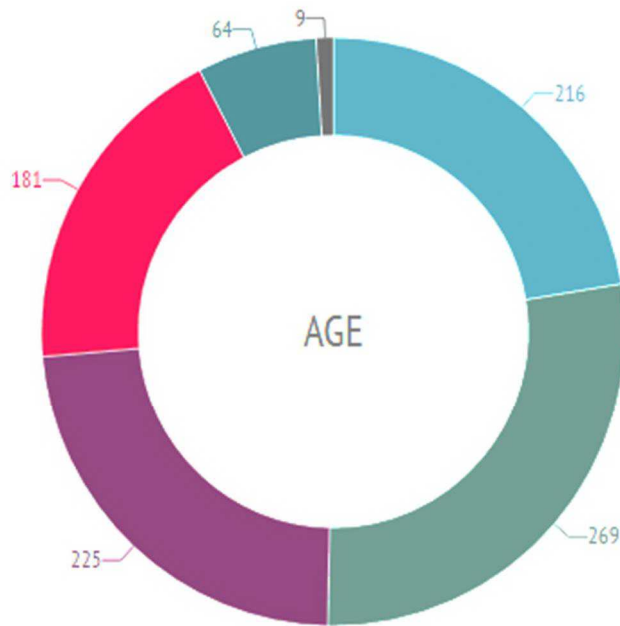
**Carte 1 : Origine géographique des demandeurs**



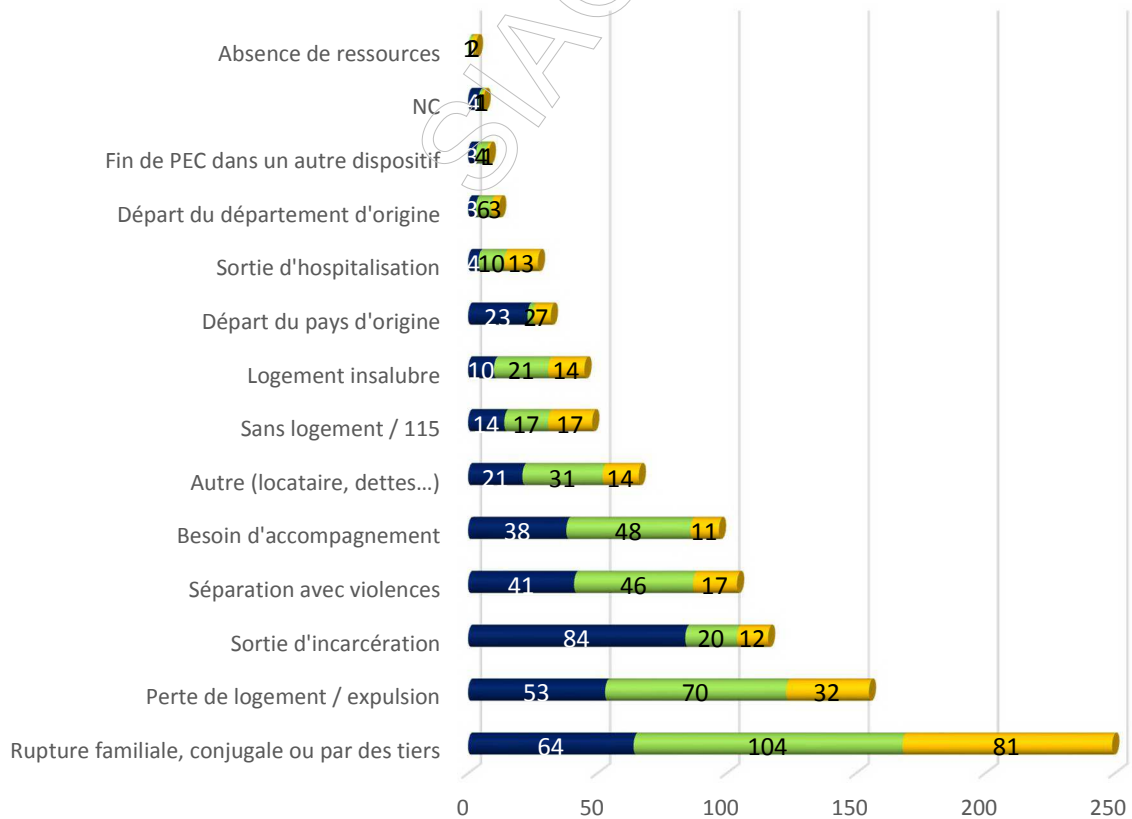
## Typologie des demandeurs



24.7% des hommes seuls sont âgés de moins de 26 ans. Cette proportion est de 27.5% chez les femmes seules. C'est la tranche d'âge la plus représentée chez les personnes isolées.



### Motifs des demandes



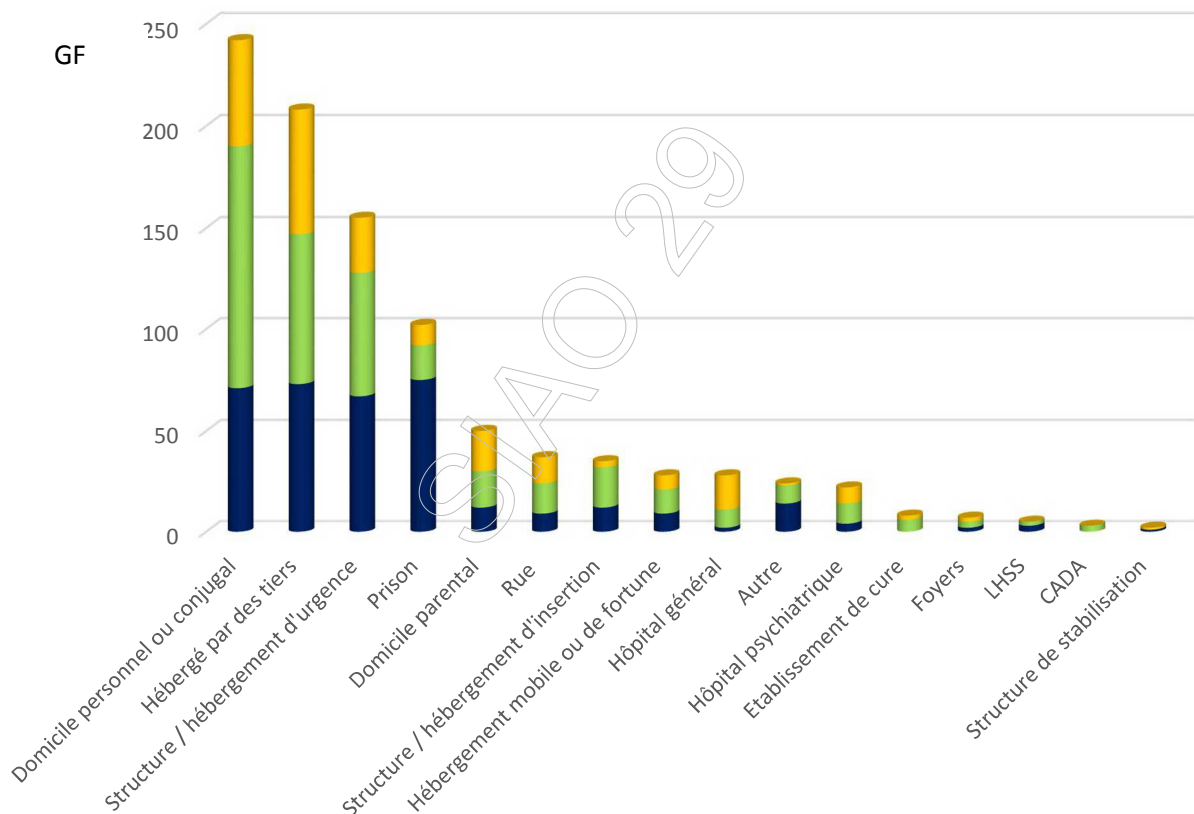
24% des demandes sur Brest ont pour motif la sortie d'incarcération.

Sur le Pays de Cornouaille, les violences conjugales représentent 12.2% des motifs de recours au volet insertion du SIAO (3<sup>ème</sup> motif de plus évoqué sur ce territoire).

Dans le département, 25.7% des demandes se font au motif d'une rupture (familiale, conjugale ou par des tiers). Ce taux atteint 36% pour le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix.

45.5% des demandeurs évoquant comme motif la perte de logement ou l'expulsion viennent du Pays de Cornouaille.

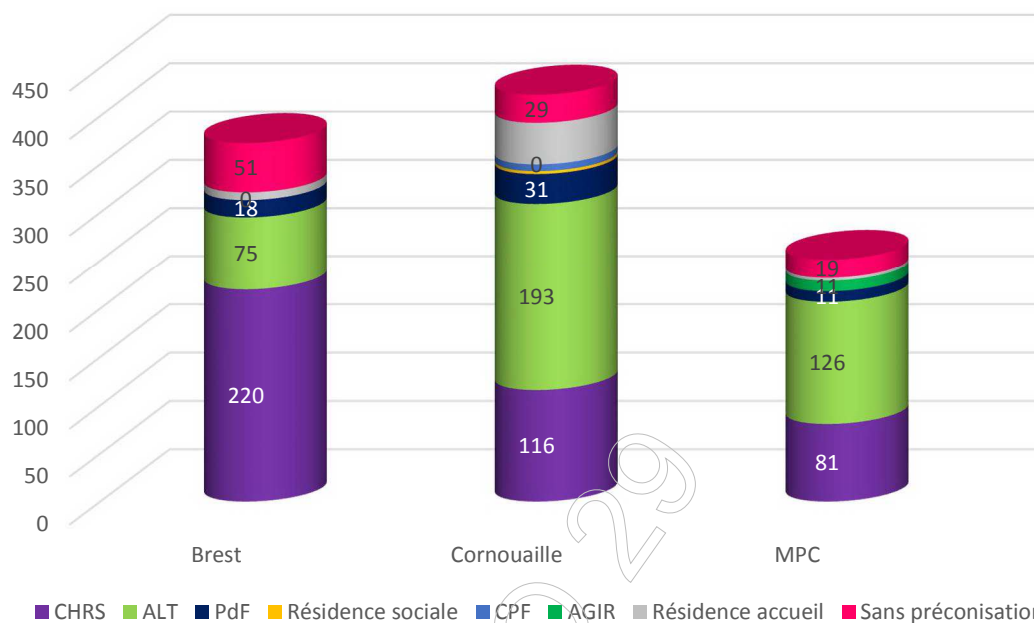
### Situation résidentielle



11.3% des demandeurs du territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix sont hospitalisés au moment de la demande.

22% des demandeurs du Pays de Brest sont incarcérés au moment de leur demande.

## Préconisations

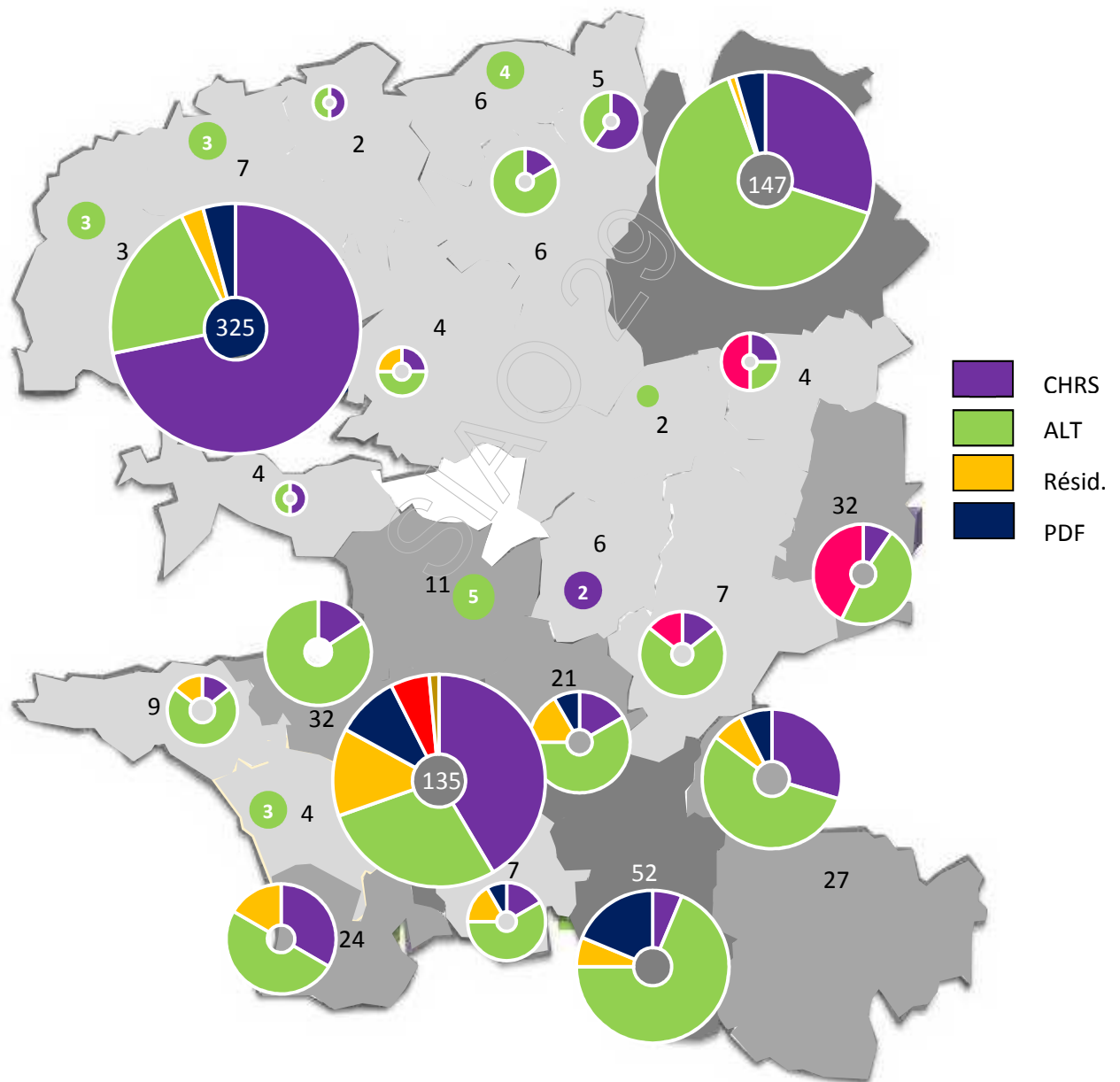


60.7% des préconisations du Pays de Brest se font en direction d'un CHRS (30.4% pour le Pays de Cornouaille et 36% pour le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix). Au total 52.7% des préconisations CHRS du département viennent du Pays de Brest.

51.6% des préconisations en direction d'une pension de famille viennent du Pays de Cornouaille.

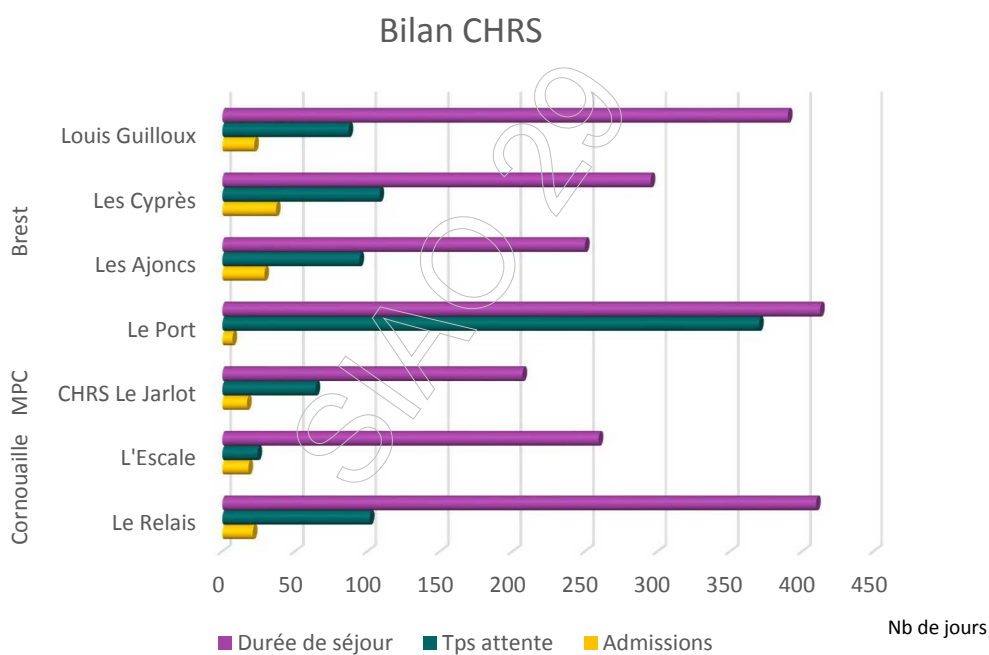
10.2% des fiches évaluation ne comportent pas de préconisation.

Nombre de demandes et d'orientations par EPCI et par dispositif



Concernant les ménages placés sur liste d'attente en 2015, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 :

- 43.77% ont été admis
- 19.28% sont toujours en attente
- 20.00% ont annulé leur demande (dans 44.8% des cas cela est dû à l'entrée en logement)
- 13.62% ont été radié faute de contact
- 2.46% ont refusé l'orientation
- 0.72% ont été refusés par la structure
- 0.14 % ont été réorientés



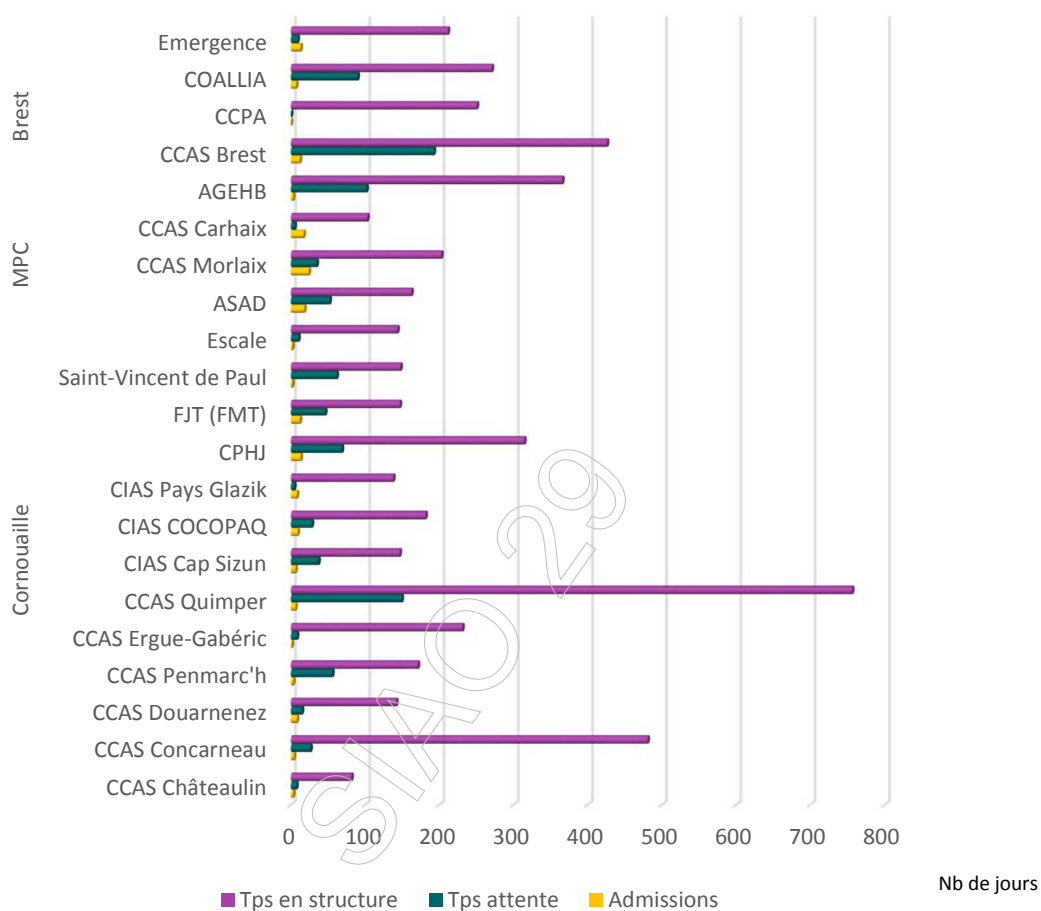
151 ménages ont été accueillis en CHRS en 2015

Le temps d'attente moyen pour une admission est de 121.4 jours (4 mois)

Le temps moyen de durée de séjour pour les personnes sorties en 2015 est de 317.71 jours (10.5 mois)



## Bilan ALT

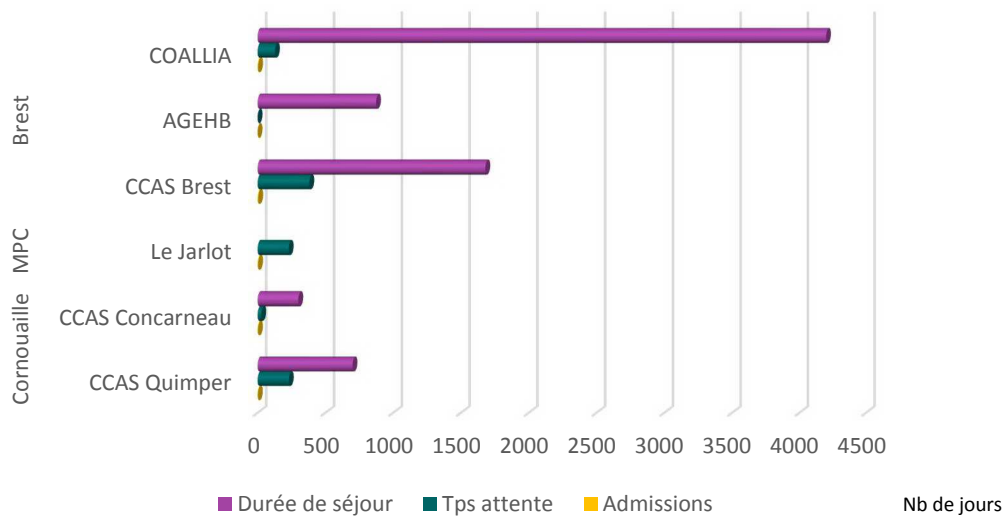


169 ménages ont été accueillis en ALT en 2015

Le temps d'attente moyen pour une admission est de 52.1 jours (1.5 mois)

Le temps moyen de durée de séjour pour les personnes sorties en 2015 est de 241.5 jours (7.9 mois)

## Bilan Pension de famille



18 ménages ont été accueillis en pension de famille en 2015

Le temps d'attente moyen pour une admission est de 166.1 jours (5.4 mois)

Le temps moyen de durée de séjour pour les personnes sorties en 2015 est de 1550.92 jours (4.2 ans)

## 6. Objectifs & Perspectives

Comme cela l'a été indiqué précédemment, tous les logements ALT du département ne sont pas intégrés au volet Insertion. Un travail est encore à mener afin que tous puissent intégrer les commissions. C'est également le cas pour la pension de famille de Lesneven. En ce sens, sur le Pays de Brest, la création d'une nouvelle commission à l'échelle du Pays de Brest (hors BM) est à envisager.

Au-delà des trois dispositifs initiaux, le volet insertion à vocation à élargir son champ de compétences/d'action avec l'intégration de nouveaux dispositifs comme les résidences sociales ou l'intermédiation locative par exemple.

La loi ALUR<sup>9</sup> du 23 mars 2014 va dans ce sens et a reconnu une existence légale aux SIAO.

Cet élargissement des compétences des SIAO pourrait permettre de proposer un panel de solution plus important qu'actuellement et engendrerait donc des réponses plus adaptées améliorant ainsi la fluidité des dispositifs. Le CCAS de Quimper a déjà amorcé cette évolution en incluant depuis 2012 une partie de son parc logement au sein des commissions SIAO.

En termes de perspectives, tout comme les années précédentes, nous pouvons suggérer que le partenariat avec les acteurs du logement se réalise rapidement. En effet, l'articulation du SIAO avec les bailleurs sociaux. Toutefois, depuis cette année le SIAO a accès au fichier commun de la demande de logement social.

L'existence du comité de suivi des sorties de dispositifs d'hébergement est un outil important qui devrait évoluer dans les prochains mois. En prenant l'animation, ce comité serait le lieu idéal pour collaborer avec les différents bailleurs sociaux. Un travail sur ce sujet est en cours avec la DDCS et devra continuer sur 2016.

L'enjeu étant de favoriser les entrées en logement, cet objectif pourrait également être complété par le biais du contingent préfectoral qui existe sur chaque département. Une partie des logements contingentés pourraient être mis à disposition<sup>10</sup> du SIAO afin de proposer des sorties rapides vers le logement. Cela permettrait de fluidifier tant les dispositifs que les parcours d'insertion des ménages.

Le volet insertion a su rapidement démontrer son intérêt. Par l'intermédiaire des commissions et de son observatoire, il a permis de mettre en exergue des besoins sur certains territoires. La création des mesures d'accompagnement CHRS sur le territoire de Carhaix en est un exemple concret. Le SIAO

---

<sup>9</sup> Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

<sup>10</sup> Cf. Circulaire du 29 mars 2012

et la concertation des partenaires engagés peuvent donc permettre de faire évoluer les dispositifs afin de répondre au mieux aux besoins des personnes mal logées.

Enfin, après près de quatre années de fonctionnement, la fin d'année 2015 a été l'occasion de réaliser un bilan de l'action du volet insertion. Ce bilan sera à travailler sur l'année 2016 afin de pouvoir en dégager des améliorations.



SIAO 29

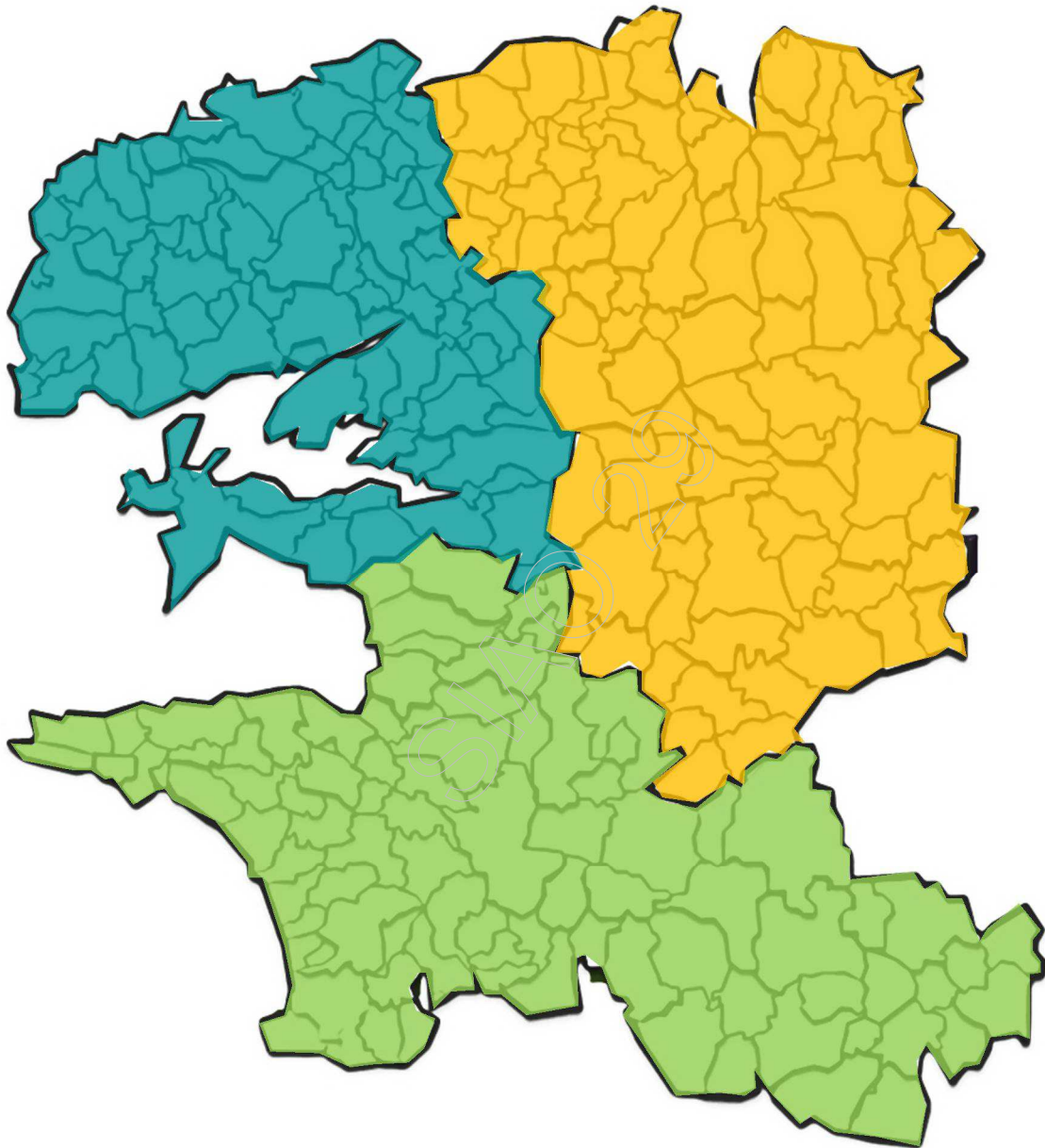


# Annexes

SIAO 29

SIAO 29

**Annexe 1 : les territoires du SIAO 29**



## Annexe 2 : Les Lieux d'évaluation du SIAO 29

### ➤ Volet urgence

Pays de Cornouaille	<b>Quimper</b>
	<p><u>Personnes isolées ou couples sans enfant</u> - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00 - Hôtel Social</p> <p><u>Familles</u> - Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 02.98.90.54.51</p> <p><u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10</p>
	<b>Concarneau</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Personnes isolées</u> - CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40 - CHRS de Concarneau</li><li>• <u>Familles</u> - CDAS le plus proche du domicile</li><li>• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10</li></ul>
	<b>Autres communes</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Familles</u> - CDAS le plus proche du domicile</li><li>• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10</li></ul>
Pays de Brest	<b>Brest</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Personnes isolées</u> - CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00</li><li>• <u>Familles ou femmes avec enfant</u>- CHRS Kastell Dour/ AGEHB - 7 rue Lanrédec 29200 BREST 02.98.49.32.11</li><li>• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00</li></ul>
	<b>Autres communes</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile</li><li>• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00</li></ul>
Morlaix/Pleyben/Carhaix	<b>Morlaix</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Tout public</u> - CHRS Le Jarlot- 8 rue de Réo - 29600 MORLAIX 02.98.88.56.38</li><li>• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - Centre multi-services rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50</li></ul>
	<b>Carhaix</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Tout public</u> - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33</li><li>• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> : Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80</li></ul>
	<b>Autres communes</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile</li><li>• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>-<ul style="list-style-type: none"><li>- Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50</li><li>- Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80</li></ul></li></ul>





## Volet insertion

### Pays de Cornouaille

#### Quimper

- Personnes isolées ou couples sans enfant - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00
- Familles - Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 0298905451

#### Concarneau

- Personnes isolées - CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40
- Familles - CDAS le plus proche du domicile

#### Autres communes

- Familles - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

### Pays de Brest

#### Brest

- Personnes isolées - CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00
- Familles ou couples - Les Ajoncs / AGEHB - 7 rue Lanrédec 29200 BREST 02.98.49.32.11
- Personnes sortant de prison ou sous main de justice - Emergence - "Les Cyprès" 1 rue Cuvier 29200 BREST 02.98.02.10.27

#### Autres communes

- Familles et personnes isolées - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00

### Morlaix / Pleyben / Carhaix

#### Morlaix

- Tout public - CCAS de Morlaix - 29 rue de Brest 29600 MORLAIX 02.98.88.82.15

#### Carhaix

- Tout public - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33

#### Autres communes

- Familles et personnes isolées - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale -
  - Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50
  - Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80

### Annexe 3 : Fiche d'entretien d'évaluation du volet insertion

## SIAO INSERTION 29 – Fiche d'entretien d'évaluation

La personne est adressée par :

NOM : ..... Organisme : .....

**EVALUATEUR**

Nom de l'évaluateur : ..... Fonction : ..... Structure : .....

Adresse : .....

N° de fax : ..... N° de tél : ..... E-mail : .....@ .....

DEMANDEUR 1	DEMANDEUR 2
<b>Nom</b> : .....	<b>Nom</b> : .....
<b>Nom de jeune fille</b> : .....	<b>Nom de jeune fille</b> : .....
<b>Prénom</b> : .....	<b>Prénom</b> : .....
<b>Date et lieu de naissance</b> : .....	<b>Date et lieu de naissance</b> : .....
<b>Sexe</b> : .....	<b>Sexe</b> : .....
<b>Nationalité</b> : Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E. <input type="checkbox"/>	<b>Nationalité</b> : Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E. <input type="checkbox"/>

<b>Adresse actuelle</b> :	<b>Adresse actuelle</b> :
<b>Tél</b> :	<b>Tél</b> :
<b>Courriel</b> :	<b>Courriel</b> :

**CRITERES D'ORIENTATION**

**SITUATION DE FAMILLE** :

Marié		Veuf		Pacse		Vie maritale		Célibataire		Divorcé		Séparé	
-------	--	------	--	-------	--	-----------------	--	-------------	--	---------	--	--------	--

**ENFANTS** :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Classe	Adresse de l'école fréquentée

--	--	--	--	--	--

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ? OUI  NON

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ? OUI  NON   
 (Si oui préciser la fréquence)

La mise en sécurité est-elle nécessaire ? OUI  NON

Si oui précisez : .....  
 .....  
 .....  
 .....

**STATUT**

Type de document de séjour : RECEPISSE  TITRE DE SEJOUR  AUTRE DOCUMENT

Durée de validité : .....

Autre(s) document(s) (précisez lequel) : .....  
 .....  
 .....

**BUDGET :**

<u>Nature des ressources</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature des Charges</u>	<u>Montant</u>
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>TOTAL</u></b>	
		<b><u>Montant du reste à vivre</u></b>	

Le demandeur bénéficie-t-il d'une mesure de protection? ..... OUI  NON

Si oui laquelle : .....  
 .....

Coordonnées du référent et de l'organisme : .....  
 .....

**SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI OU DE LA FORMATION**

La personne a-t-elle une activité professionnelle où est-elle en formation ? ..... OUI  NON

Si oui, précisez : .....

Y-a-t' il un contrat d'insertion ? ..... OUI  NON

**SITUATION AU REGARD DE LA COUVERTURE SANTE**

Y a-t-il des couvertures santé ? ..... OUI  NON

Si oui lesquelles .....

.....

.....

**SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT**

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande : .....

Une demande est-elle en cours ? ..... OUI  NON

Si oui précisez :

FJT

Résidence sociale Hors FJT

Service locatif social (intermédiation locative)

HLM

n° Unique : .....

Si oui, date de dépôt de la demande et coordonnées de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée  
 (préciser si plusieurs demandes) :

.....

.....

La personne présente-t-elle un handicap nécessitant un aménagement particulier ? ..... OUI  NON

Si oui précisez : .....

.....

.....

Motif de départ du dernier logement/hébergement :

.....

.....

Si nécessaire parcours logement/hébergement :

.....

.....

La personne a-t-elle des animaux de compagnie ? ..... OUI  NON

Si oui préciser .....

.....

**SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE**

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ? ..... OUI  NON

Si oui préciser .....

.....

**ELEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A L'ORIENTATION**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature du demandeur :

**PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN**

- CHRS INSERTION
- PENSION DE FAMILLE (MAISON RELAIS)
- RESIDENCE ACCUEIL
- ALT INSERTION
- AUTRES : .....

Date de l'entretien :

Signature du travailleur social :

**DECISION DE LA COMMISSION**

.....  
.....

**Annexe 4 : remontées des places disponibles, des admissions et sorties**

**Procédure de remontée des places d'hébergement  
ALT Insertion**

Dans le cadre du S.I.A.O. Insertion 29 et dans l'objectif d'assurer un meilleur service d'hébergement pour les personnes accompagnées, il est nécessaire de faire remonter au S.I.A.O. les places disponibles ou susceptibles de l'être pour chaque lieu d'hébergement.

**Ainsi, il est demandé que chaque vendredi soit complété et envoyé par mail, le document suivant :**

**Nom et adresse de la structure :**

Capacité d'accueil	
Nombre de places/logements* Occupé(e)s	
Nombre de places/logements* Disponibles	
Nombre de places/logements* susceptibles d'être disponibles (Départ envisagé sous une quinzaine de jours)	

\*Dans le cas de certains dispositifs ALT où la cohabitation n'est pas possible, rayer « places ».

**Occupation des places d'hébergement :** (pour les personnes entrées ou sorties dans la semaine)

Nom Prénom (1 case par ménage)	Nombre de personnes	Date de naissance (adultes)	Date d'entrée	Date de Sortie

Date :

## Volet Urgence

7 rue Lanrédec 29200 BREST

Appel d'urgence : 115

Secrétariat : 02.98.49.85.48

[siao-115-finistere@agehb.asso.fr](mailto:siao-115-finistere@agehb.asso.fr)

---

## Volet Insertion

29 rue de la Providence 29000 QUIMPER

02.98.58.40.83

[insertion@siao29.fr](mailto:insertion@siao29.fr)